

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mars 2022

	Page
1. Appel.....	315
2. Approbation de l'ordre du jour.....	315
3. Démissions.....	316
4. Assermentation.....	317
5. Communications de la Présidente.....	318
6. Communications et réponses de la Municipalité.....	319
Réponse de la Municipalité de M. le Syndic Pierre DESSEMONTET à Mme la Conseillère Céline EHRWEIN	
Question du 3 février 2022 intitulée Où en est-on avec le système Trakv à Yverdon ?.....	321
7. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	323
8. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	323
9. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de sécurité.....	324
10. Préavis n° PR22.02PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la poursuite des études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e », subventionné par la Confédération	
Rapporteur : M. Xavier FISCHER.....	324
11. Préavis n° PR22.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 435'000.- pour le renouvellement de la signalisation routière et piétonne conformément au Programme de signalisation régionale	
Rapporteur : M. Philippe PAVID.....	327
12. PO21.12PO Postulat de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ « Yverdon sans publicités commerciales : Libérons la Ville du royaume de la consommation ! »	
Rapporteur de majorité : M. Philipp MÜLLER	
Rapporteur de minorité : M. Maximilien BERNHARD.....	327
13. PO22.03PO Postulat de Mme la Conseillère Sally KONAN GASPARINI « Créer une commission indépendante pour le soutien aux projets d'intégration ».....	338
14. Interpellations, simples questions et vœux.....	341
14.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE (Solidarité avec la population ukrainienne).....	341
14.2 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN (La santé des travailleuses et travailleurs sociaux).....	344
14.3 Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Le prix du gaz).....	345
14.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Les parkings d'Yverdon-les-Bains).....	348
14.5 Une Question de M. le Conseiller Juan RAMIREZ (La situation provisoire du Centre National de Judo).....	352
14.6 Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET (Le manque de borne de recharge dans les immeubles).....	353
14.7 Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Passerelle de mobilité douce).....	354
14.8 Une Question de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Ferme des Cygnes).....	355

14.9	Une Question de Mme la Conseillère Susanne BERGIUS (Le gaz à Yverdon-les-Bains)	356
------	--	-----

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 mars 2022

Présidence

Madame Judith NOTTER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures et 3 minutes, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle DRUEY, Josie EHRBAR, Claire-Lise RICHARD-DETREY, Thierry GABERELL, Ramzi KAROUI, Jacques LEVAILLANT et Pierre-André MICHOUUD.

Membres absents :

Mme et M. les Conseillers : Lucie JEANNERET et Fabio CUETO

Membres présents	91
Membres excusés	7
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons quatre interpellations et six questions :

- 14.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur les coïncidences
- 14.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'air yverdonnois
- 14.3 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN sur la santé mentale des travailleuses et travailleurs sociaux
- 14.4 Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER sur le prix du gaz
- 14.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER sur les parkings d'Yverdon-les-Bains
- 14.6 Une Question de M. le Conseiller Juan RAMIREZ sur la situation provisoire du Centre National de Judo

Propositions de modification de l'ordre du jour

- 14.7 Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET sur le manque de bornes de recharge dans les immeubles
- 14.8 Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS sur la passerelle de mobilité douce
- 14.9 Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE sur la solidarité avec la population ukrainienne
- 14.10 Une Question de Mme la Conseillère Maude EHRBAR sur la Ferme des Cygnes

Selon un échange de courriel avec Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, relatif à la nomination d'un membre à la Commission de sécurité, il s'avère que nous devons également nommer un membre suppléant à cette même Commission. Aussi, je vous propose de modifier le point 9 de l'ordre du jour et de le modifier comme suit : Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de sécurité.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Vu que nous débutons la séance à 20h00 et qu'il y a passablement de points, enfin de sujets, à ce point 14 et vu l'urgence de mon interpellation, je demande ou je souhaiterais que mon interpellation passe en premier au point 14.

Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous avons donc une demande de modification de l'ordre du jour, qui consiste à remonter le point 14.9 au point 14.1.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/propositions de modification de l'ordre du jour

Les propositions de modification de l'ordre du jour sont acceptées à la quasi-unanimité et une abstention.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSIONS

En date du 17 février dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Madame, Monsieur,

Ce mail pour vous notifier de ma décision de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat.

Des obligations professionnelles m'empêchent de m'investir pleinement dans le rôle de représentant de la population yverdonnoise. C'est pourquoi, je préfère laisser ma place à quelqu'un-e qui saura être plus présent-e et disponible pour cette tâche.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Monsieur Max LOVEY

Monsieur Max LOVEY a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le Parti des Vert-e-s et solidaires.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Max LOVEY pour son engagement au sein

de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.



En date du 3 février dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de mon poste de secrétaire du Conseil communal au 30 avril 2022, soit en respectant un préavis de deux mois.

En effet, mon taux d'activité à 40% ne suffit plus à absorber la charge de travail ainsi que tous les changements qu'il y a eu ces deux dernières années. Aussi, il est temps pour moi de partir pour de nouveaux horizons.

J'ai eu plaisir à travailler au sein du Conseil communal, ainsi qu'à collaborer avec le Greffe. J'y ai vécu une expérience enrichissante qui a permis d'approfondir et consolider mes compétences professionnelles.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Madame Gaëlle VON BERGEN.

Madame Gaëlle VON BERGEN a occupé la fonction de secrétaire adjointe de 2018 jusqu'à la fin de la législature 2021, puis elle est devenue secrétaire titulaire jusqu'à ce jour.

C'est avec un immense regret que nous devons nous séparer non seulement des incroyables compétences et connaissances de Mme Gaëlle VON BERGEN, mais aussi de sa personnalité franche et entière, aussi bien dans les rires que dans les pleurs.

Au nom du Bureau, nous souhaitons adresser à Mme Gaëlle VON BERGEN tous nos meilleurs vœux pour son avenir.

Nous espérons aussi que ce départ pourra constituer un déclic, afin que le Conseil communal assure ses fonctions d'employeur et prenne conscience du caractère inadapté des conditions de travail actuelles, qui n'évoluent pas en proportion de l'évolution de la population, du travail du Conseil communal et des enjeux de plus en plus nombreux et complexes de notre Ville.

Encore une fois, au nom du Conseil communal, je remercie Mme Gaëlle VON BERGEN pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite encore mes meilleurs vœux pour le futur.

Applaudissements

4. ASSERMENTATION

Les démissions de M. Max LOVEY laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Alain JOTTERAND, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti Vert-e-s et solidaires, né en 1972 et domicilié à l'avenue Haldimand 42 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Max LOVEY.

Je prie M. Alain JOTTERAND de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Alain JOTTERAND, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Judith NOTTER.

M. Alain JOTTERAND : « Je le promets »

MM. les Conseillers je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Je profite de cette assermentation pour que chaque Conseillère et chaque Conseiller se rappelle du serment qu'ils et elles ont prêté lors de leur prise de fonction. Aussi, je vais vous relire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal, et vous invite à collectivement lever la main droite et dire : « Je le promets » lorsque vous y serez invités.

Lecture du serment par Mme la Présidente Judith NOTTER.

L'assemblée : « Je le promets »

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE**

*Sortie de la Montagne de
la Ville*

A vos agendas : dans sa séance du 21 février dernier, le Bureau du Conseil communal a fixé la date de la traditionnelle sortie de la Montagne de la Ville au vendredi 24 juin 2022 à 16h.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Apéritif fin de séance du
Conseil communal*

Suite aux annonces faites par le Conseil fédéral mercredi 16 mars dernier, les mesures de lutte contre la pandémie ont toutes été levées.

Aussi, dans sa séance du 21 février dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé de réinstaller la « 3^e mi-temps » après les séances du Conseil communal. Un apéritif vous sera servi, ce soir en fin de séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Lieu des prochaines
séances*

Toujours en lien avec les annonces faites par le Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine séance du Conseil communal, soit le 7 avril 2022, aura lieu à l'Aula Magna du Château, ainsi que les prochaines.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Délais des rapports

Le Bureau tient à rappeler l'ensemble des Conseillers et Conseillères qu'ils et elles ont l'obligation de respecter les délais fixés par la loi et le règlement pour la remise des rapports de commission, à savoir deux semaines après la séance.

Si vous estimez ne pas pouvoir respecter ce délai, vous êtes priés de ne pas assumer le rôle de président-e de la Commission.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

DGAIC

Suite à la demande du Conseil, la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) a été sollicitée, après consultation du Bureau et de Chef-fe-s de groupe, pour évaluer la recevabilité légale de la proposition de modification du règlement de M. le Conseiller Julien WICKI, ce que le secrétariat municipal avait aussi fait en parallèle.

La réponse de la DGAIC est la suivante : « La Municipalité peut soumettre des propositions à son conseil par le biais de préavis et ce sont ces préavis qui sont soumis à des commissions du conseil (composées de conseillers uniquement). Les commissions dites extraparlamentaires (composées de personnes autres que des conseillers) ne sont pas prévues par la Loi sur les Communes, mais peuvent être créées. Elles doivent donc être considérées comme des groupes de travail et ne peuvent en revanche pas donner des injonctions à la Municipalité ou l'obliger à les consulter avant la rédaction de préavis, car c'est la Municipalité seule qui est compétente pour établir son préavis. C'est elle qui décide si elle souhaite consulter des « experts » pour l'élaboration du préavis. De plus, les obligations de celle-ci envers le Conseil communal sont fixées de manière exhaustive par la Loi sur les Communes. Il n'appartient donc pas à ce dernier de les étendre ou de les restreindre par l'adjonction de dispositions dans le règlement communal.

Par conséquent, la modification du règlement de conseil soumise devrait être considérée comme irrecevable, car contraire au droit supérieur. Si d'aventure le Conseil communal d'Yverdon venait à adopter cette disposition, nous délivrerions un préavis négatif à la Cheffe de département, cette dernière étant seule compétente pour l'approbation des règlements communaux. »

M. le Conseiller Julien WICKI, informé de cette décision, a donc décidé de retirer sa proposition.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Convocation aux
dépouillements
électoraux

Je vous rappelle que le règlement du Conseil stipule que si vous êtes convoqués pour le dépouillement, il ne vous est pas possible de décliner, sauf « bonne raison ». Or, seul l'accident, la maladie ou autre situation incapacitante constituent une bonne raison. Les personnes qui ont été contactées par le secrétariat pour être chef-fe-s de table, réservistes ou autre sont priées de répondre à la demande. Nous avons aussi rencontré le Préfet, qui nous a demandé de constituer une liste de Conseillers et Conseillères à disposition pour les élections sur l'ensemble de la législature. Nous y procéderons, mais pour l'instant nous n'y sommes pas encore, nous vous prions donc de répondre aux sollicitations.

**6. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte des communications CO22.01 du 27 janvier 2022 concernant les suites données à la résolution adoptée par le Conseil communal le 3 octobre 2019 après l'interpellation de Mme la Conseillère communale Natacha RIBEAUD EDDAHBI « Place du 7 février 1971 - une place à Yverdon-les-Bains en hommage à l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale » et CO22.02 du 27 janvier 2022 concernant les réponses aux questions posées le 4 novembre 2021 par Mme la Conseillère communale Mathilde MARENDAZ concernant la stratégie de développement des quartiers périphériques (QU21.29).

Madame la Conseillère Mathilde MARENDAZ souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Non.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Très bien, merci.

Nous continuons avec la communication CO22.03 du 3 février 2022 concernant les mesures prévues en vue d'améliorer la végétalisation de la cour du collège des Rives.

Nous avons reçu également deux nouvelles communications CO22.04 et CO22.05. Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 7 avril 2022, afin de laisser le

temps aux Conseillers et Conseillères d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, Mme la Présidente, par l'intermédiaire de M. le Municipal Christian WEILER pour commencer ainsi que par moi-même par la suite.

M. le Municipal Christian WEILER :

La Municipalité tient d'abord à exprimer tout son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien dans ces terribles moments de guerre. La Municipalité a, dès la prise de conscience de la gravité de la situation, pris un certain nombre de mesures.

Tout d'abord, une cellule de crise regroupant les services de la Ville et notamment la protection civile a été activée. La cellule de crise est en place et travaille en étroite collaboration avec les services de la protection civile, qui ont été mis sous gouvernance cantonale. La protection civile œuvre actuellement dans la préparation de mesures anticipant d'éventuels impacts de manière totalement préventive. Il n'y a pas lieu, au moment où je vous parle, d'activer des mesures concrètes de protection de la population. Les services se tiennent prêts au cas où.

Je profite de la tribune qui m'est offerte pour vous demander à tous de ne pas appeler le service de la protection civile ou les instances communales pour connaître le lieu de son abri atomique, la date d'une éventuelle distribution d'iode par exemple. De trop nombreuses personnes mobilisent par ce biais nos services, qui doivent utiliser toutes leurs forces pour se préparer à des éventualités, certes très peu probables, mais qu'il faut tout de même anticiper.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains s'est inquiétée de la situation des dix familles ukrainiennes domiciliées dans notre Ville. Un courrier personnel leur sera envoyé par la Municipalité pour leur témoigner notre solidarité et voir comment la Ville pourrait les soutenir eux et leurs proches.

La Municipalité a ensuite mis en place un certain nombre de symboles pour manifester le soutien de notre Ville avec notamment l'éclairage de la place Pestalozzi aux couleurs du drapeau ukrainien. Ce drapeau qui flottera également prochainement au fronton de l'Hôtel de Ville, des fleurs jaunes et bleues sont également plantées dans différents endroits de la Ville.

Enfin, la Municipalité lancera prochainement, et en coordination avec les services cantonaux et fédéraux, un appel aux Yverdonnoises et Yverdonnois pour l'accueil de ressortissants ukrainiens ayant fui la guerre. Vous serez prochainement informés des modalités d'inscription si vous avez chez vous ou dans une résidence secondaire des possibilités d'accueil meilleures que nos abris atomiques, qui serviront à n'en pas douter de premier lieu d'accueil d'urgence.

L'histoire se répète malheureusement et Yverdon, au siècle passé, avait su se montrer digne et remarquable à deux reprises dans l'accueil de populations venant également de pays de l'est.

Par ailleurs, une action concrète aura lieu demain au sein des théâtres suisses qui seront illuminés aux couleurs de l'arc en ciel au soutien aux artistes ukrainiens et russes anti-guerre. Le TBB y prendra part. Le communiqué de l'association des théâtres romands sera relayé par la Ville. Il est pris note que des accueils et résidence d'artistes russes ou ukrainiens opposés à la guerre seront prévues dans le cadre des budgets ordinaire.

Pour ce qui est des aides directes, la Municipalité ne peut que vous encourager à soutenir les ONG et autres œuvres caritatives qui récoltent actuellement des fonds et du matériel. Et si, par hasard, votre Conseil venait à décider de faire don de ses jetons de présence de ce soir à la chaîne du bonheur par exemple, la Municipalité s'engagerait bien évidemment à offrir la même somme.

Nous sommes tous touchés par cette guerre aussi inattendue que terrifiante. En sortie de la

pandémie du COVID, cela ne peut que nous affecter moralement et plus particulièrement encore la jeune génération.

Je vous propose, en signe de recueillement, de soutien, de solidarité et pour la mémoire des milliers de victimes déjà tombées de vous lever et d'observer une minute de silence.

**Réponse de la
Municipalité**

de M. le Syndic Pierre DESSEMONTET à Mme la Conseillère Céline EHRWEIN Question du 3 février 2022 intitulée Où en est-on avec le système Trakyv à Yverdon ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

De manière beaucoup plus prosaïque, la Municipalité désire répondre ce soir de manière orale à une des deux questions posées par Mme la Conseillère Céline EHRWEIN lors du dernier Conseil. Celles concernant les puces Trakyv.

Je rappelle la question qui nous a été posée : la Municipalité peut-elle nous dire si le système Trakyv est encore d'une manière ou d'une autre actif et effectif à Yverdon ? La réponse est la suivante : oui, d'une manière ou d'une autre.

Deuxième question : quel type de contrat ou de partenariat la Commune d'Yverdon a-t-elle avec l'entreprise qui s'occupe de la gestion du traçage des vélos disposant de la puce Trakyv ? Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et la société DualNetworks SA, propriétaire concepteur du système Trakyv, qui est une convention d'une durée de trois ans, renouvelable tacitement. Cette société est active évidemment sous un angle commercial et c'est cette société qui gère le traçage des puces Trakyv.

Question suivante : comment le système fonctionne-t-il ? La puce Trakyv est détectable par des lecteurs. Ces lecteurs sont fixes ou installés dans des véhicules permettant de localiser les vélos signalés comme volés auprès de Trakyv. L'entier des informations sont gérées par DualNetworks SA, qui malgré une volonté de se séparer de leur système Trakyv continue à en assurer le suivi.

Question suivante : la Municipalité peut-elle nous informer sur le nombre approximatif de vélos pucés et la part de vélos volés retrouvés grâce au système Trakyv ? Alors, concernant la première question, entre 2015 et 2020, 3'100 vélos environ ont reçu une puce de Trakyv. Par contre, nous n'avons pas de statistiques quant au nombre de vélos qui ont été retrouvés à l'aide de ce système. Nous ne savons pas non plus combien exactement de ces vélos pucés l'ont été sur la Ville d'Yverdon, mais il y a dix revendeurs actifs de ce système dont trois se situent à Yverdon, donc on peut estimer qu'un certain nombre de ces vélos se trouvent en Ville d'Yverdon. Ce qu'on sait par contre c'est le nombre de subventions évidemment que la Ville a octroyées à des détenteurs. Ce nombre est relativement bas puisque cent trente-six subventions ont été octroyées, il y a encore cinq vélos de l'administration communale, qui sont munis d'une telle puce, ça ne signifie pas seulement ceci dit qu'il n'y ait que cent trente-six vélos pucés sur la Ville d'Yverdon, mais que seulement cent trente-six demandes de subventions ont été faites à ce niveau-là.

Voilà pour les réponses formelles. Formellement et techniquement donc le système Trakyv est toujours en place, mais de fait il nous semble effectivement que le monitoring n'est plus réellement assuré au niveau de la Ville et que donc la situation n'est pas entièrement satisfaisante. Raison pour laquelle la Municipalité étudie des alternatives et reviendra donc devant ce Conseil une fois qu'elle en saura un peu plus à ce niveau-là.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et j'aimerais l'inviter, en tout cas a minima, qu'au

niveau des postes de police, quand les personnes demandent quelles sont les procédures à mettre en place en cas de vol de vélos qu'une information claire puisse être transmise à la population, parce que expérience faite, ça a été le flou le plus total et s'il n'y a rien à faire, au moins que ce soit dit clairement qu'il n'y a rien à faire, mais que la procédure soit claire par rapport à ça et que les adresses auxquelles il faut s'adresser que ce soit pour le dépôt d'une plainte pénale ou pour voilà et cas échéant, vous mettiez en place un nouveau système, pour activer ce système pour qu'il fonctionne, etc., soit claire et disponible au niveau du poste de police.

Je regrette bien sûr cette situation. Je regrette d'autant plus que quand j'ai contacté par ailleurs l'entreprise Trakyv, j'ai vraiment eu le sentiment d'un ping-pong dans cette histoire entre la Commune et l'entreprise et je me réjouis du coup du fait que la Municipalité prenne ses responsabilités en décidant de renoncer à ce système plutôt que finalement de vendre quelque chose ou de faire miroiter quelque chose qui ne fonctionne pas. Je vous remercie.

J'aimerais par ailleurs juste revenir sur ma deuxième question à laquelle la Municipalité a visiblement décidé de ne pas répondre aujourd'hui, j'en prends note. Je rappellerai simplement à la Municipalité ce que nous dit le règlement du Conseil communal en l'article 73 alinéa 3, c'est que la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard dans la séance suivante aux questions et donc je vous octroie ce laps de temps, mais j'aimerais bien que ce laps de temps ne se pérennise pas et ne devienne pas une habitude.

Voilà, je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

Effectivement, on répond volontiers à la question. Là, il s'agit d'une question multiple avec un certain nombre d'investigations.

La réponse est pratiquement prête, elle comporte près de plus de quatre pages pour vous être agréable dans les réponses que vous souhaitez, donc elle vous sera donnée sous forme d'une communication qui sera prochainement disponible, vous l'aurez en tout cas pour le prochain Conseil rassurez-vous.

Et puis, je profite également pour vous dire que pour les vols de vélos, la situation est très claire. Actuellement, c'est bien au poste de police soit sous forme informatique, soit au poste lui-même que vous pouvez déposer une plainte en cas de vols de vélo et qu'effectivement la police n'a pas accès à la localisation des vélos. J'imagine que si la police pouvait savoir où se trouvent les vélos avec le nom des personnes, certains s'en offusqueraient. Donc nous n'avons pas ces informations, c'est bien l'entreprise qui doit la donner.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Une petite précision. En fait, l'entreprise, ce que j'ai appris de l'entreprise comme ça les choses sont claires, c'est que l'entreprise envoie un mail visiblement à la personne qui détient la puce, donc au propriétaire du vélo, qui doit contacter la police pour demander la recherche du vélo, donc je ne sais pas comment se transmet l'adresse de où se situe le vélo si elle est fournie par l'entreprise dans le mail qui ensuite, voilà, mais en tous les cas l'entreprise elle-même ne se charge pas de faire la recherche de vélo non plus.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je ne vais pas allonger sur la démarche. Je vous propose de répondre de manière très claire dans la suite pour effectivement que la procédure soit tout à fait en ordre. Merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La Municipalité a-t-elle d'autres communications/réponses à apporter ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, Mme la Présidente.

**7. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES FINANCES**

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Par courriel du 11 février dernier, M. le Conseiller Ramzi KAROUI nous a fait part de sa démission de la Commission des finances comme membre.

Par courriel du 22 février dernier, M. le Conseiller Julien WICKI, Chef de groupe socialiste, nous a informé que M. le Conseiller Ervin SHEU quitte sa fonction comme membre suppléant.

La Commission des finances se retrouve avec deux sièges à repourvoir. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste aimerait vous proposer M. le Conseiller Ervin SHEU comme membre de la Commission des finances, ainsi que M. le Conseiller Gaspard GENTON comme membre suppléant.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci M. le Conseiller.

Conformément à l'article 41 alinéa 3 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part, je vous propose une élection par acclamation.

Applaudissements

Résultat

M. le Conseiller Ervin SHEU est nommé membre et M. le Conseiller Gaspard GENTON est nommé membre suppléant de la Commission des finances.

MM. les Conseillers, je vous félicite pour cette nomination.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Suite à la démission de M. le Conseiller Max LOVEY, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des Vert-e-s et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Lucie JEANNERET comme membre de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Conformément à l'article 41 alinéa 3 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part, je vous propose une élection par acclamation.

Applaudissements

Résultat

Mme la Conseillère Lucie JEANNERET est nommée membre de la Commission des affaires

immobilières.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**9. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
SÉCURITÉ**

Suite à la démission de Mme la Conseillère Margaux GENTON, la Commission de sécurité se retrouve avec un siège à repourvoir.

De plus, comme annoncé au point 2 de l'ordre du jour, un deuxième siège est à repourvoir. En effet, le suppléant actuel est pressenti pour reprendre le poste de membre. Nous allons donc procéder à son remplacement au poste de membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des Vert·e·s et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Joshua PEREIRA anciennement suppléant à la Commission de sécurité comme membre de la Commission de sécurité, ainsi que M. le Conseiller Martin LOOS à la suppléance.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Conformément à l'article 41 alinéa 3 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part, je vous propose une élection par acclamation.

Applaudissements

Résultat

M. le Conseiller Joshua PEREIRA est nommé membre et M. le Conseiller Martin LOOS est nommé membre suppléant de la Commission de sécurité.

MM. les Conseilles, je vous félicite pour cette nomination.

**10. PRÉAVIS
N° PR22.02PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 395'000.- POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES EN LIEN AVEC LE PROJET-MODÈLE « UN ESPACE PUBLIC À 5 MINUTES DE CHAQUE YVERDONNOIS·E », SUBVENTIONNÉ PAR LA CONFÉDÉRATION
RAPPEUR : M. XAVIER FISCHER**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Stefania BEUTLER GABERELL, Maria GALLARDO, Nathalie GUTIERREZ, Claude-Anne JAQUIER, Mathilde MARENDAZ, Jean-David CHAPUIS et Xavier FISCHER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Xavier FISCHER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Le groupe Vert·e·s et solidaire salue ce projet de la Municipalité et le soutient entièrement. Ce projet en lui-même est une chance de renforcer notre Ville solidaire et écologique. Lors de la pandémie, nous avons constaté le besoin essentiel de lieux aérés de proximité pour tout le monde

et en particulier pour les habitant·e·s, qui n'ont pas la chance de bénéficier de jardins privés par exemple.

Les études sur le réchauffement climatique montrent qu'il sera impératif aussi dans le futur d'avoir en Ville suffisamment d'espaces verts pour respirer et pour lutter contre les îlots de chaleur. Ce projet est donc autant un projet d'avenir qu'un projet en phase avec les besoins présents de la population. Nous apprécions que la vie de la Ville et ces échanges dans ce projet ne soient pas pensés uniquement au centre-ville, mais diversifiés donnant l'accès aux plus de citoyennes et citoyens possible à des interactions et à une Ville vivante.

Nous aspirons à une Ville où il n'y a plus d'inégalités. Ce projet cela dit est un moyen concret d'offrir à toutes et tous, et aux moins privilégiés aussi, des espaces de qualité et d'embellir l'espace public. Ce projet encourage un vivre ensemble de qualités, une cohésion intergénérationnelle et sociale, valeurs qui sont au centre de l'alliance des Vert·e·s et solidaires.

Un aspect très important pour nous que nous saluons aussi est la récente décision de la Municipalité de renforcer les fonds alloués à la mise en place d'une vraie démarche participative de qualité, car ce projet modèle soutenu par la Confédération est essentiel pour les habitant·e·s. Il paraît donc essentiel qu'ils soient co-construit avec de celles-ci.

Ce type de démarche, si elle est bien menée, permet de donner aux habitants de la Ville un rapport interactif et actif à la détermination de notre habitat et permet de revaloriser le potentiel de la Ville d'être un lieu d'échanges, d'interaction plus qu'un support de flux économiques. Cette démarche participative fait du sens pour que le projet ressemble dans le futur aux habitantes qui côtoient le lieu, mais déjà aujourd'hui la démarche permettra d'intéresser les habitant·e·s à leur espace, de les sensibiliser à l'habitat, à l'espace public pour des lieux qui nous ressemblent.

Merci beaucoup.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je dois avouer que le projet, à terme, est très séduisant et qu'il a retenu d'ailleurs toute notre attention. Cependant, nous estimons que les montants prévus pour l'étude, notamment les CHF 140'000.- pour la démarche participative, nous paraissent démesurés au vu de l'état de nos finances et alors même que ce montant pourrait déjà assurer la réalisation et l'amélioration de plusieurs places publiques comme souhaité dans l'esprit de ce préavis.

Le groupe UDC trouve donc la démarche très bien, cependant une partie du groupe estime que l'argent ne va pas au bon endroit. C'est pourquoi, une partie de notre groupe refusera ou s'abstiendra sur ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Le préavis m'a fait me poser une question. Je me demandais si la Municipalité considèrerait qu'un préau est un espace public à moins de cinq minutes ?

En effet, les préaux sont fermés durant les heures d'école, donc ils ne sont pas disponibles l'essentiel de l'année et puis cette question je la pose parce que j'ai vu qu'à la page 27 du préavis intitulé « recensement initial des espaces publics de proximité » on a les lieux suivants : préau des Pré-du-Lac, préau de Fontenay, Collège des Rives, Collège des Jordils, préau Léon-Michaud, préau Pierre-de-Savoie, préau de la Passerelle, Collège des Quatre-Marronniers, préau de la Vilette.

De plus, ce recensement ne mentionne pas plusieurs parcs publics de notre Ville, en particulier le parc entre la Thièle et la Rue du Parc.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Tout d'abord, juste une première remarque sur l'intervention du Chef de groupe de l'UDC et cette crainte d'un montant trop onéreux autour de la démarche participative. C'est vrai qu'au départ quand le projet modèle a été soumis à l'ARE, CHF 35'000.- ont été prévus pour cette démarche participative.

Dans l'intervalle, nous avons fait une autre démarche participative, en lien avec une cour d'école - j'y reviendrai justement pour faire la liaison avec l'autre question qui a été posée - et dans cette démarche participative avec les écoliers, dans la démarche de Fontenay, cette démarche a coûté CHF 20'000.- et était, j'aurais envie de dire « juste, juste », juste ce qu'il fallait. Or là, on couvre un territoire énorme de plus de 30'000 personnes. Nous avons découpé en sept périmètres, nous avons plusieurs dizaines de lieux pointés et nous avons trouvé plus raisonnable et c'est normal à quelque part après avoir ce vécu-là de réadapter le montant de CHF 105'000.- le portant effectivement à CHF 140'000.-.

La Municipalité pense que c'est un investissement, qui n'est pas de trop pour être au plus près des besoins de toutes et tous et des futurs aménagements qu'on va devoir après financer dans le crédit d'investissement qui vous parviendra donc effectivement plus tard.

J'en viens avec l'autre question, sur les cours d'école. Les cours d'école font partie effectivement des espaces publics, par contre ils ne sont pas traités par ce préavis-là, par celui que vous avez récemment voté. Nous sommes dans la phase de réalisation concrète là pour le coup, avec à chaque fois une démarche participative dans chaque école, c'est un autre objet, mais par contre c'est vrai que l'interconnexion des différents espaces publics et cette vision globale sera traitée, est traitée dans le cadre de l'établissement du document cadre sur les espaces publics.

Donc j'ai envie de dire oui et non, voilà pour vous répondre.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR22.02PR est accepté à une nette majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à poursuivre les études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois·e ».

Article 2 : Un crédit d'études de CHF 395'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.933700.22 « Crédit d'étude espace public à 5 minutes », et amortie en 5 ans.

11. **PRÉAVIS**
N° PR22.03PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 435'000.- POUR LE RENOUELEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE ET PIÉTONNE CONFORMÉMENT AU PROGRAMME DE SIGNALISATION RÉGIONALE
RAPPORTEUR : M. PHILIPPE PAVID

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Philippe PAVID, Younes SEGTHROUCHNI et Julien WICKI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Philippe PAVID lit le vœu de la commission :

La commission émet le vœu que la Municipalité, par l'intermédiaire de l'ADNV, intègre dans ses réflexions sur la signalétique piétonne : la prise en compte des impératifs concernant les personnes malvoyantes et à mobilité réduite.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR22.03PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au renouvellement de la signalisation routière et piétonne, conformément au Programme de signalisation régionale.

Article 2 : Un crédit de CHF 435'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.161600.22 « Renouvellement de la signalisation routière et piétonne » et amortie en 10 ans.

12. **PO21.12PO**

POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE MATHILDE MARENDAZ « YVERDON SANS PUBLICITÉ COMMERCIALES : LIBÉRONS LA VILLE DU ROYAUME DE LA CONSOMMATION ! »
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. PHILIPP MÜLLER
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. MAXIMILIEN BERNHARD

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Mathilde MARENDAZ, Nadia RYTZ, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL, Philipp MÜLLER, Ruben RAMCHURN et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité, M. Philippe MÜLLER et M. Maximilien BERNHARD tiennent à préciser les éléments

suivants :

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Je tiens à dire en préambule que les débats se sont déroulés de manière très sereine, très respectueuse et toutes les informations ont pu être obtenues de la Municipalité ce dont nous la remercions.

La majorité de la commission soutient les objectifs politiques du postulat. Elle estime par contre, qu'il faut également tenir compte des conséquences financières de la réalisation des objectifs du postulat et invite la Municipalité à trouver des solutions dans ce sens. La majorité de la commission soutient la prise en considération du postulat et estime que la Ville se doit d'être exemplaire en matière de gestion de ses espaces publics y compris s'agissant de la publicité commerciale.

Nous vivons, aujourd'hui, dans une société où l'exposition outrancière à toutes sortes de stimulations de la part d'entreprises commerciales a un impact négatif voire néfaste pour un développement social harmonieux. Tout en étant consciente des conséquences contractuelles et financières immédiates, qui ont été dûment exposées dans ce rapport, de la mise en œuvre de ce postulat, la majorité considère que ces conséquences sont plus que contrebalancées par la possibilité pour la Ville de mettre en œuvre une politique d'affichage favorable au tissu économique local, à la société civile et au bien-être de ces habitant-e-s.

En conséquence, c'est à une faible majorité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je ne me contenterai pas des conclusions du rapport, si vous me permettez Mme la Présidente, pour la bonne compréhension des débats je rappellerai les éléments principaux du rapport de minorité, sans toutefois vous faire lecture des trois pages et demie du rapport.

Le postulat est clair, il s'en prend à l'affichage publicitaire commercial géré par la SGA en Ville d'Yverdon-les-Bains. Il convient de rappeler que la SGA répond notamment aux besoins des annonceurs, qu'ils soient locaux, nationaux, propriétaires privés, pouvoirs publics, investisseurs et finalement de la société elle-même dans son ensemble.

Il existe trois conventions et contrats qui lient la Ville d'Yverdon-les-Bains à la SGA. La principale convention échoira le 31 décembre 2029, dès lors seule une résiliation anticipée unilatérale de notre Commune permettrait, cas échéant, de donner suite à l'interdiction de l'affichage commercial. Elle aurait toutefois de lourdes conséquences sur le plan financier et vraisemblablement au niveau juridique. Il est en effet illusoire de penser que la SGA serait d'accord d'entrer en matière sur une résiliation négociée. La résiliation anticipée ne peut découler que d'une modification législative par la Commune. Sans une telle modification, la SGA pourrait exiger, juridiquement, l'exécution des conventions en vigueur ou alors y renoncer en exigeant chaque année une très forte indemnisation de plusieurs dizaines de milliers de francs, qui s'ajouteraient aux pertes de redevance annuelle d'environ CHF 100'000.-, somme non pas modeste comme l'indique le postulat, mais bel et bien appréciable dans le cadre du budget 2022, qui a viré au rouge foncé.

Un contentieux devant les tribunaux pourrait se produire. Il engendrerait des frais conséquents. Il convient encore de préciser que les contrats prévoient des fors exclusifs à des endroits différents soit à Yverdon-les-Bains, soit à Lausanne. Une double instance judiciaire et des frais supplémentaires, qui en découleraient ne peuvent donc pas être exclus.

Le texte du postulat prend l'exemple de villes étrangères ayant banni la publicité commerciale dans les espaces publics. Eh bien, prenons plutôt l'exemple de la Ville de Lausanne. La Municipale socialiste Florence GERMOND, qui s'est récemment exprimée sur le sujet dans une émission de la RTS, s'oppose à l'interdiction de l'affichage commercial précisant que les rentrées financières

représentent notamment des places de garderie, des réfections de bâtiments publics, etc. Elle préfère d'ailleurs que les sociétés d'affichage payent leur redevance à la Ville de Lausanne plutôt que de poser des affiches sur des bâtiments privés.

Une interdiction menacerait l'emploi et la liberté d'entreprendre. Il faut en effet savoir que de nombreuses professions sont liées à l'affichage. Penser que d'autres types d'affichage viendraient compenser une réduction drastique de l'affichage commercial est là aussi illusoire. Bon nombre de sociétés commerciales et entreprises locales utilisent des panneaux de la SGA pour faire connaître leurs activités : penser global, agir local, c'est le principe même du développement durable.

Dans ce sens, la SGA a également lancé en mai 2020 une vaste campagne de promotion auprès de PME locales pour stimuler leurs activités publicitaires et ne pas uniquement se focaliser sur les grands acteurs du marché. Elle a rencontré un franc succès. Un autre argument plaidant en faveur du refus de ce postulat est la part que représente l'affichage commercial, elle n'est que de 7% en Suisse. Cela signifie que 93% de la publicité commerciale s'effectue aujourd'hui sur d'autres supports : la presse écrite, la télévision, internet et les réseaux sociaux notamment.

Enfin, pour la police des constructions, l'hypothèse de vouloir réserver des espaces publicitaires uniquement à des entreprises locales n'est pas applicable. En effet, un arrêt du Tribunal fédéral précise que la liberté économique comprend aussi le principe de l'égalité de traitement entre personnes appartenant à la même branche économique. De telles restrictions telles qu'imaginées semblent donc impossible s'agissant de la publicité commerciale, car la Commune provoquerait une distorsion de concurrence illégale.

Quant aux autres principes évoqués dans le postulat, la minorité de la commission y répond point par point dans son rapport.

J'en viens donc aux conclusions :

La Police des constructions indique que les contrats sont difficilement résiliables de manière anticipée. Bien qu'une modification réglementaire interdisant la publicité reste théoriquement possible, elle aurait des conséquences financières et commerciales désastreuses pour la Ville. Le montant total des recettes perdues et des indemnisations dépasserait effectivement les CHF 200'000.- par année et donc près d'un million et demi de francs d'ici à 2029.

En résumé, ce postulat nuit très clairement à l'économie, manque sa cible et engendrerait d'énormes pertes financières pour notre Commune. Il contreviendrait au droit supérieur et à la liberté de commerce dans le cas où la publicité commerciale serait autorisée uniquement aux entreprises locales. Le postulat sous-entend par ailleurs que nos concitoyennes et concitoyens n'arrivent pas à faire la part des choses en matière de publicité commerciale.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat et de refuser son renvoi à la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Discussion sur le postulat

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Grenoble l'a fait, le Mont-sur-Lausanne - Syndic PLR - l'a fait, pourquoi ne pas le faire à Yverdon-les-Bains ? Dans notre Commune, la SGA touche CHF 1'300'000.- par année, il faut juste se rendre sur le site de la SGA, faire un calcul des panneaux disponibles à Yverdon loués chaque semaine à leur prix actuel pendant un an. C'est dix fois plus que les CHF 130'000.- que la Société générale d'affichage nous reverse chaque année pour louer ces espaces de publicité. Tout cela pour que cette publicité engendre des désirs que nous n'aurions pas pendant qu'on a une planète qui brûle

et que l'avenir de la population dépend de ressources qui s'effondrent.

La SGA pratique des prix tellement élevés que seules les grandes entreprises peuvent se l'accorder, donc ce n'est pas tellement concurrentiel. La SGA ne sert pas du tout à nos PME locales, ni à nos entreprises locales, ni au tissu économique régional, c'est la vitrine de la surconsommation de masse. Dans la majorité des cas, ce sont les grandes marques polluantes qui en profite.

Voici donc une solution très concrète. Mettre fin, avec un contrat, avec la société générale d'affichage et réallouer l'affichage public en gestion communale pour ainsi dédier notre espace public à la promotion d'une économie locale, écologique (des circuits courts par exemple), à la promotion de la culture et du sport, au soutien à des initiatives locales en ligne avec un développement écologique de la région. En clair, beaucoup moins de publicité commerciale, mais une communication qui fera sens, favorable au tissu économique et social de la région en contexte de crise climatique.

À l'inverse d'internet et des autres supports, je ne choisis pas la publicité commerciale de masse, elle est imposée à tout le monde dans l'espace public. Si elle nous laissait libres, elle ne nous influencerait pas et donc elle ne servirait pas à grand-chose. Donc si elle sert à quelque chose c'est bien qu'elle nous manipule pour les intérêts des grandes entreprises, qui nuisent à nos vies à long terme, donc il faut faire quelque chose. Trois milles messages par jour nous renvoient un sentiment de frustration, ces grandes marques paient vraiment cher pour acheter notre regard.

Alors, je vous demande seulement d'essayer. D'essayer de faire autrement. J'aimerais juste insister en dernier lieu un tout petit peu sur les enjeux qui sont à la base de ce postulat. Vous avez bien sûr entendu, à part les autres actualités dramatiques, que dans la presse les derniers rapports du GIEC sont sortis lundi, on vit une époque intense : hier bouleversée par la pandémie, aujourd'hui par une guerre douloureuse, demain par les conséquences dramatiques et injustes du réchauffement climatique. Et le rapport le dit clairement, nous n'avons juste plus aucun délai, mais plus aucun ! Pour reprendre le mot exact, la dernière fenêtre d'action se referme face à cette menace grave. Je vous entends ricaner, mais c'est un constat scientifique, désolée ! « L'avenir dépend de nous » a déclaré l'autrice principale de ce rapport. Les choses n'avancent pas à la hauteur, c'est documenté, on dit que ce drame menacera d'abord celles et ceux qui ont le moins choisi la catastrophe, celles et ceux qui n'en sont pas responsables : les plus précaires.

On vit dans une situation de vie ou de mort, on a des choix à faire, on est au bord de la fin d'une planète vivable. C'est peut-être le moment de faire la pesée des intérêts de ce qui est vraiment dans l'intérêt de la population et de mettre en place des changements, qui passent aujourd'hui, et oui, par l'abandon de la publicité de masse qui est l'écran des plus grands pollueurs. C'est une toute petite poignée d'années qu'il nous reste, nous sommes juste la dernière génération à pouvoir faire changer les choses et à pouvoir adopter des politiques climatiques. Ce postulat va par ailleurs dans le sens du serment de Conseillère communale que vous avez toutes et tous signés où se place en premier lieu et au sommet de la Constitution suisse : la protection du droit à la vie et du droit à un environnement sain. On a adopté un plan climat, une étape claire de ce plan c'est mon postulat pour libérer la Ville de la publicité commerciale de masse.

Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Ce postulat rate sa cible, ça vient d'être évoqué, ça a été dit dans les conclusions du rapport de minorité. C'est dommage ! C'est dommage, parce que nous avons les mêmes combats avec la postulante, je pense notamment au consommer local, aux circuits courts, pour ne citer que les principaux, c'est les moyens qui nous différencient. C'est l'interdiction. Voilà, l'interdiction. On est en phase de vouloir interdire ceci, nous ne sommes absolument pas convaincus qu'une interdiction va libérer la Ville du royaume de la consommation.

Pour ma part, je n'ai jamais vu de publicité sur la SGA pour Amazon, enfin faite par Amazon et je

pense que c'est ces acteurs-là en fait, qui créent le plus de pollution. Je voulais rappeler les arguments qui figuraient dans le rapport de minorité, mais vu que notre collègue Maximilien BERNHARD l'a fait, je vais conclure pour dire que le groupe Vert'libéral va soutenir le rapport de minorité.

Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je suis particulièrement inquiet ce soir des propos et de la vision tenue dans ce texte et par la postulante ainsi que dans la prise de position du rapport de majorité.

Tout d'abord, concernant la formulation du postulat, la postulante cite, à deux reprises, des extraits d'auteurs en les sortant de leur contexte original et sans, bien entendu, préciser les sources de ce copier-coller. Je m'explique ; lorsque vous citez Noam CHOMSKY et son essai « La Fabrication du consentement », vous omettez déjà de terminer le titre, qui précise d'ailleurs son orientation. Le titre complet est : « La Fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie ». Cet essai prend pour cible l'influence des médias de masse sur la propagande politique et économique des années 80 aux États-Unis, précisons que les médias de masse sont désignés comme étant la presse et la télévision. Rien à voir donc avec l'affichage public à Yverdon-les-Bains et son contenu.

Seconde référence, 4^{ème} paragraphe sur l'étude publiée en 2018, qui reprend mot pour mot un projet de loi déposé en mars 2021 par des députés de la France Insoumise à l'Assemblée nationale française et visant à interdire la publicité d'incitation. Encore une fois, rien à voir avec l'interdiction pure et simple de la publicité commerciale demandée dans ce postulat.

Ce qui m'inquiète dans la rédaction de ce postulat, c'est le manque d'intérêt dont fait preuve la postulante sur la réalité yverdonnoise. En effet, ce texte est un montage de copier-coller s'appuyant sur des chiffres et des textes qui ne concernent pas Yverdon, mais seulement sur des idées reçues. J'étais également très surpris de lire la prise de position de la majorité de la commission, qui délivre un message, dans son second paragraphe, sans fondement concret et hypothétique.

Je ne pense pas être le seul, ce soir, à être inquiet que ce texte puisse être renvoyé en Municipalité. Les commerçants aussi le sont, inquiets de la tournure systématique que prennent les interventions des Verts visant à restreindre de plus en plus la liberté de commerce.

Ce soir, je souhaiterais inviter ce Conseil à faire preuve de bon sens en refusant ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Même si l'affichage public ne représente qu'une toute petite partie de l'ensemble des publicités ou stimuli commerciaux auxquels nous sommes soumis chaque jour, cette dernière permet à nos entreprises - dans l'objectif de consommer le plus localement possible - de ne pas enrichir encore plus les GAFAM en utilisant ses canaux digitaux.

Les 15'000 stimuli commerciaux par personne et par jour évoqués dans le postulat sont à considérer dans un sens très large de la publicité. La marque ce n'est pas seulement ce que vous voyez dans un spot publicitaire ou une affiche, mais c'est aussi la virgule que vous voyez sur le T-shirt Nike que porte un passant dans la rue. Tous les logos, les présentoirs dans les magasins, les enseignes dans les devantures ou encore les placements de produits dans les films font exploser l'estimation et nous amène à ce chiffre et non pas les quelques panneaux au bord de nos routes.

Et pour terminer, la SGA est effectivement une société commerciale cotée en bourse, mais elle a aussi certaines valeurs qui devraient parler au groupe des Vert-e-s et solidaires, puisque depuis 2015 leurs notes concernant le changement climatique auprès de la CDP, une organisation

caritative à but non lucratif mondialement reconnue, a été en constante augmentation jusqu'à obtenir la meilleure note possible à savoir un A en 2020.

J'espère que ces arguments permettront à mes collègues de refuser ce postulat ou tout au moins à s'abstenir de l'accepter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Nadia RYTZ :

J'aimerais juste ici intervenir en tant que maman d'un tout petit. En tant que maman engagée pour le climat pour un monde résilient, humble et solidaire. Ma collègue Mathilde MARENDAZ l'a mentionné, les nouvelles du GIEC sont sombres. Nos civilisations pourraient ne pas se remettre d'un changement climatique que nous avons démarré. Je ne vous apprendrai rien en citant la surconsommation découlant d'un système bien connu comme principal responsable.

Personnellement, de par mon travail dans les sciences éco systémiques et humaines, je ne prends pas ce rapport à la légère. Comme tous les parents soucieux de leurs enfants, je m'inquiète pour l'avenir. Nous avons parlé entre autre de l'impact des publicités sur internet. Savez-vous que sur internet je peux signaler les pubs ? Sur l'espace public, je fais comment ?

Pour certains et certaines de mes collègues, faire tout ce ramdam pour 7% de visibilité c'est mettre son énergie où l'on brasse de l'air. Pour moi, refuser la publicité sur l'espace public, c'est aider nos enfants à ne pas banaliser l'espace occupé par des entreprises, qui détruisent leur environnement et maltraitent leurs employés. C'est les aider à ne pas acquérir de nouvelles habitudes, de besoins qu'ils ne pourront tout simplement plus combler. C'est n'est pas trouver acceptable qu'un enfant qui ne sait même pas encore lire reconnaissent par exemple le logo du McDo, qui pour rappel est un gros pollueur et peut-être autant qu'Amazon.

Vous avez le droit de ne pas être aussi alarmés que moi, vous avez le droit de penser que nos actions ne sont pas suffisantes, mais alors si vous refusez cette initiative, que proposez-vous ? Aujourd'hui, je vous demande d'être solidaires. Solidaires avec l'avenir de nos enfants, notre avenir à tous, d'être solidaires en montrant que l'on peut lâcher prise et qu'on peut comprendre l'ampleur de la situation.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Nous sommes toutes et tous confrontés chaque jour à des milliers de stimuli publicitaires, que ce soit effectivement sur internet, sur nos téléphones portables, dans les transports publics, dans les gares et on observe aujourd'hui l'installation, sur l'espace public, d'écrans mobiles.

Restreindre et limiter la publicité sur l'espace public, tout comme adopter des règles strictes dans les règlements sur les procédés de réclame, c'est préserver un dernier espace de liberté. C'est préserver toutes et tous et nos enfants. Surtout, le dérèglement climatique et les dégradations environnementales, qui menacent l'habitabilité du système terre et les conditions de vie de toutes et tous appellent des changements massifs de nos modes de production et de consommation. Dans ce contexte-là, il est indispensable que l'on commence à prendre les mesures que l'inertie fait qu'elles ne déploient leurs effets que des années par la suite.

C'est dans ce sens-là, que le groupe socialiste souhaite soutenir véritablement l'intention de commencer à prendre ensemble les mesures nécessaires pour faire face aux dérèglements climatiques. C'est cette volonté d'agir que l'on soutient et que l'on trouve indispensable de soutenir. Je dois dire que l'interdiction de la publicité c'est la première étape d'une transformation de nos modes de production. S'agissant de la mise en œuvre, je dois dire que pour paraphraser un célèbre Conseiller fédéral et le plagier même « je crois qu'il faut que nous agissions aussi rapidement que

possible et aussi lentement que nécessaire ».

Plus simplement, je pense que nous connaissons toutes et tous le temps de traitement d'un postulat, nous connaissons toutes et tous le temps nécessaire à une réforme dans le règlement communal. Je ne suis donc pas trop inquiet des coûts potentiels d'un rachat des dernières années, qui serait nécessaire en cas de fin anticipée de la convention. Pourtant, il y a urgence. Il y a urgence d'agir parce que nous devons prendre collectivement les mesures audacieuses et courageuses, qui seront requises pour faire face à la menace existentielle que représente le dérèglement climatique.

Ce que j'aimerais aussi, c'est rassurer les collègues PLR qui ont souligné leurs inquiétudes à l'égard de la compatibilité au droit supérieur de la proposition qui est faite. À cet égard, les restrictions à la liberté économique, comme par exemple l'interdiction de la publicité, c'est effectivement une telle restriction, toutefois une restriction est admissible à condition de répondre à des intérêts publics suffisants et c'est vrai que l'argument juridique est toujours périlleux, parce que je suis profondément convaincu qu'il existe des intérêts publics suffisants pour favoriser des entreprises locales sur des multinationales ou sur d'autres types d'entreprises.

Mais surtout, je pense que le gros enjeu qu'on a aujourd'hui, c'est précisément celui qu'on a déjà évoqué ; celui des problèmes globaux auxquels on doit trouver des solutions locales, c'est sortir de notre impuissance et là, aujourd'hui, on a un petit levier. Un levier certes modeste, mais un levier pour faire, à notre échelle, une première étape. Je crois qu'aujourd'hui ce qui est nécessaire c'est se demander toutes et tous si, face aux dérèglements climatiques et aux dégradations environnementales, nous faisons partie de la solution ou partie du problème. Je crois que c'est pour cela que l'on doit tout et tous soutenir ce postulat, qui est un premier pas dans cette direction-là et qui, nous faisons toute confiance à la Municipalité, saura le mettre en œuvre dans le respect du droit supérieur et aussi rapidement et efficacement que je l'espère.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Permettez-moi tout d'abord d'être un petit peu surpris. On a reçu des règles de bonne conduite d'amélioration des débats, je constate que les prises de paroles devaient être un petit peu raccourcies, ce qui ne semble pas tellement être le cas.

Alors, je vais vous rassurer, je vais est relativement court. Premièrement, pour vous indiquer que ce postulat pour moi rate sa cible, parce qu'on touche des emplois locaux. On a des imprimeries qui travaillent, on a des gens qui vont poser des affiches, ce n'est pas forcément des gens qui sont surqualifiés et autres et j'aimerais juste répondre à ma préopinante, qui parle de patrons qui surexploitent, je ne crois pas que dans notre région nous avons des patrons qui surexploitent les employés et les maltraitent.

Donc je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à refuser ce postulat. Merci.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Donc je vais être encore plus brève. Pour moi, qui suis Verte'libéral, l'affichage publicitaire doit avoir ses limites et aujourd'hui, avec l'évolution notre planète et les problématiques de changement climatique, et bien il m'est simplement inconcevable de cautionner la publicité qui prône par exemple l'utilisation d'une compagnie aérienne pour partir en week-end ou la vente de voitures les plus polluantes. C'est donc simplement pour ces raisons environnementales que je vais soutenir ce postulat et je vous invite à en faire de même.

M. le Conseiller Denis GONIN :

Pour ma part, je suis certain d'une chose c'est que la publicité ne disparaîtra pas de la Ville en la chassant du domaine public. En effet, la SGA a tout loisir de faire des contrats avec des personnes privées. Nous verrons donc apparaître la publicité sur des bâtiments et sur le domaine privé. On rate sa cible. Le seul effet qu'aura ce postulat, c'est de faire perdre l'argent à la Ville, argent

nécessaire au bon fonctionnement notamment des crèches et autres en Ville d'Yverdon.

C'est pour ça, moi je vous enjoins à refuser ce postulat qui ne fait pas du tout ce pour quoi il est pensé.

Mme la Conseillère Maria GALLARDO :

Actuellement, une petite partie du réseau d'affichage SGA est géré par le Service de la culture. Ce dernier met gratuitement à disposition un certain nombre de panneaux dans toute la Ville permettant ainsi aux théâtres, musées, festivals ou salles de concert, entre autres, de promouvoir leurs événements. Mais ce réseau est limité et au vu du grand nombre d'institutions dans la région, il est très convoité.

Dès lors, si votre structure souhaite réaliser une campagne d'affichage payante à Yverdon au format A4, les panneaux que l'on voit notamment à la Rue des Remparts par exemple, il vous faudra compter CHF 72,50 par panneaux, donc par affiches, pour deux semaines de diffusion. Pour avoir un minimum d'impact, compter dix affiches dans toute la Ville et encore ce n'est pas beaucoup. Et selon votre domaine d'activité, vous devrez probablement communiquer entre trois et quatre fois par an, ce qui reviendrait à environ CHF 2'900.- rien qu'en affichage, hors frais d'impression et d'envoi à la SGA. Pour certaines associations, cela représente l'entier du budget communication, voire l'entier du budget annuel. À ces tarifs, seules de grandes entreprises nationales ou internationales ont les moyens de s'offrir une campagne.

Accepter le postulat permettrait d'élargir les possibilités actuelles à un plus grand nombre, des clubs sportifs, associations sociales ou caritatives, commerces ou encore artisanes et artisans locaux s'ajouteraient ainsi aux actrices et acteurs culturels mentionnés précédemment. Rappelons enfin que l'acceptation de ce postulat n'engage, à ce stade, que l'étude de faisabilité du projet par la Municipalité et non la rupture de convention avec la SGA, c'est pour ces raisons que je vous encourage, chères et chers collègues, à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le débat est finalement intéressant. Entre le postulat qui, au départ, n'est peut-être que sur une petite question qui est les panneaux publicitaires du domaine public. Est-ce que l'on veut déplacer la pub sur Google et Facebook ou pas ? Finalement, on voit que les motivations derrière sont quand même tout autres. On essaie de nous faire peur ou de jouer avec nos émotions, on nous parle en parlant de nos enfants, du réchauffement climatique, de toutes ces choses. Ça m'interpelle toujours quand on cherche à appeler nos émotions, c'est qu'on veut nous empêcher de réfléchir.

Et, ce que je vois là, c'est que finalement la question elle ne va pas se trouver là, les panneaux publicitaires aujourd'hui, ils servent aussi par exemple à des campagnes de l'OFSP dont je n'étais pas le premier partisan du tout, mais ils servent à toutes sortes d'organisations. Ça peut être des ONG. Il y a toutes sortes de motifs pour utiliser de la pub. On ne peut pas commencer à dire, de manière globale, que la pub est mauvaise. On a aussi entendu des propos terrifiants sûr qu'est-ce que seraient les employeurs qui maltraitent leurs employés alors qu'on parle de publicité essentiellement locale.

Ça a, au moins, le mérite de révéler quelles sont les vraies motivations, quelle est la réelle nature de ce qu'il y a derrière. Et voilà, ma foi, je suis obligé de le dire, parce que ce qu'on a là, c'est du crypto communisme, c'est les gens qui veulent lutter contre le capitalisme, c'est des gens qui veulent lutter contre le patronat, c'est des gens qui veulent effectivement en finir, c'est le grand soir, c'est le retour de tout ça.

Donc, je pense que c'est une bonne raison aujourd'hui de renvoyer ce postulat, de lui dire non, de dire non à ce postulat, je crois que si vous êtes tous là à nous jouer sur la peur du réchauffement climatique pour que quelques panneaux d'affichage ne soient pas là, et bien je vais vous dire que

dans ce cas, voilà, le communisme où est-ce que ça mène ? Regarder en Ukraine, regarder ce qui se passe ! Alors luttons contre le communisme tout de suite sur des petites actions.

Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

J'aimerais ici vous rappeler un peu quelle est la situation financière de la Commune. Vous vous souvenez tous que nous avons voté, en décembre, une augmentation assez conséquente des charges de la Ville qui a conduit donc un budget largement déficitaire. Je me réjouis déjà de voir les comptes 2021, d'après les premiers échos que l'on a, ça ne sera pas trop trop brillant, donc il faut aussi faire une pesée des intérêts et on ne peut pas seulement augmenter les charges et en même temps diminuer les revenus. C'est très dangereux pour notre Commune, c'est dangereux pour les finances et évidemment tout ce que ces apports externes de publicitaires n'apporteront pas et bien ce sera à charge du contribuable.

On parle de CHF 130'000.- pour la Ville d'Yverdon, le rapport de minorité aussi mentionne un reportage de la RTS où on a appris dans ce reportage que la Ville de Lausanne, elle, avait un revenu de CHF 3'900'000.- lié à cet affichage, donc trente fois plus que la Ville d'Yverdon, trente fois plus alors que Lausanne a trois fois plus d'habitants. Donc, en faisant une petite règle de trois, on peut vite arriver à la conclusion que la densité publicitaire à Lausanne est dix fois supérieure à celle d'Yverdon.

Donc moi, la question que je me pose, c'est bien au contraire, est-ce qu'on exploite vraiment tout le potentiel et est-ce qu'on ne pourrait pas augmenter ces revenus, afin de soulager le contribuable.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Vous venez d'entendre un échange d'arguments quant à la pertinence du postulat déposé par la Conseillère Mathilde MARENDAZ. De manière générale, la gauche de cette assemblée soutient ce postulat pour des raisons notamment écologiques. La droite le refuse pour des raisons économiques et juridiques. À mon avis, les deux rapports de commission que nous avons reçus sont pesés et respectables l'un et l'autre. Donc, je ne reviendrai pas sur ces questions de fond qui ont été abondamment commentées.

Je souhaite, ici même, exprimer et justifier la position d'une personne de gauche, c'est-à-dire moi-même, et qui précisément parce qu'elle est de gauche s'oppose au postulat et votera dans la direction du rapport de minorité.

Pour faire court, je dirais qu'il y a deux aspects de ce postulat qui me dérange passablement. Primo, je suis très gêné que la nouvelle majorité du Conseil communal veuille inaugurer son règne, notre règne, par une interdiction de quelque nature qu'elle soit, ce n'est pas un bon signal auprès de la population yverdonnoise et cela ne va en tout cas pas inciter plus de gens à aller voter lors des prochaines élections, même si elles sont cantonales. Je suis peut-être encore trop marqué, je l'avoue, par les slogans de mai 68 et notamment le fameux « il est interdit d'interdire ».

Deuxième point, nous avons, lors de notre campagne de l'année dernière, fait appel à la notion de responsabilité des électrices et des électeurs. Or, ce serait leur retirer, je crois, une partie importante de cette responsabilité en leur retirant le droit de voir par eux-mêmes quelles affiches ils souhaitent regarder et juger dans les rues de la Ville. Pour ma part, je m'y refuse absolument, absolument.

Pour conclure ce bref exposé, trois remarques de conclusion tout aussi brèves. C'est en mon âme - si j'en ai une - et conscience de personnes de gauche que je voterai le rapport de minorité. Chacune et chacun votera aussi en son âme et conscience, je n'aurais bien sûr, contrairement à mes préopinants, pas la prétention de proposer une recommandation de vote. C'est en toute liberté et en pleine responsabilité que je formule cette intervention. Je n'ai été ni approché, ni soudoyé par des collègues de centre droite, même s'il y en a beaucoup pour lesquels j'éprouve de la

sympathie, voire de l'amitié. Troisième point et dernier, mon intervention a aussi pour but de vous rassurer sur vos capacités visuelles. La pastille rouge qui apparaîtra tout à l'heure sur l'écran au milieu d'un océan de vert n'est en aucun cas dû à un effet de daltonisme soudain.

Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

M. Jean-François CAND a raison, les arguments qui sont mis en avant dans le cas de ce débat sont respectables à quelques exceptions près d'un côté comme de l'autre, on sent finalement, comme l'a rappelé M. Pierre-Henri MEYSTRE qu'il y a des objectifs communs dans ce Conseil communal, il y a une volonté commune de trouver des solutions pour répondre aux défis qui nous attendent.

Mme Maria GALLARDO l'a rappelé, on est ici face à un postulat, j'ai l'impression que dans certaines prises de paroles on a tendance à oublier ce que veut dire de renvoyer un postulat à la Municipalité, c'est effectivement lui demander d'étudier l'opportunité d'aller dans une certaine direction donc en acceptant ce postulat, on ne va pas décider ce soir de supprimer tout affichage publicitaire sur l'espace public. La Municipalité pourra analyser la situation à la lumière des différentes expériences que nous pouvons observer en Suisse et partout en Europe et, sur cette base, notre Conseil communal sera saisi d'un rapport, voire d'une proposition, pour aller dans la direction souhaitée par le postulat. Nous aurons donc l'occasion encore d'apporter les nuances souhaitées par certains, j'ai bien entendu M. Pierre-Henri MEYSTRE tout à l'heure appeler à soutenir l'esprit de ce postulat, mais pas nécessairement dans son contenu, moi j'invite certains et certains à relire ce postulat, à relire notre règlement du Conseil communal aussi, qui rappelle que renvoyer un postulat de Municipalité veut dire étudier une question et cette question me semble suffisamment bien étayée et intelligente pour qu'elle mérite une réflexion approfondie.

Je vous invite donc à renvoyer ce postulat à la Municipalité et si vous avez quelques doutes et bien abstenez-vous.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Concernant le message des finances et la perte des CHF 130'000.- je rappelle encore une fois, en tant aussi comme membre de la Commission des finances, qu'avec une autre politique plus écologiste envers les places de parking ou les places de port pour les bateaux donc, ces CHF 130'000.- sont vite compensés et ça c'est un message aussi envers ceux qui se disent encore avec une certaine conscience écologique.

J'aimerais profiter de l'occasion quand même, parce que j'ai entendu quelque chose qui m'a fortement énervé, c'est inacceptable de traiter des Ukrainiens comme des nazis et pour rappel à quelqu'un qui aime bien l'URSS, le jour de son arrivée au pouvoir de dictateur actuel en Russie, son opposant politique c'était le Parti communiste.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci de rester dans le contexte de la discussion.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Ce que j'allais dire a déjà été dit entre temps donc c'est tout bon. Merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

C'est par erreur que j'avais appuyé, mais je vais être extrêmement bref. Je pense que nous ne pouvons pas reporter aujourd'hui la réflexion, qui doit être menée sur nos modes de production et de consommation.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En conclusion, tout d'abord, en entendant celles et ceux qui luttent avec acharnement contre le réchauffement climatique, finalement c'est un magistral auto-goal que d'envoyer ce postulat à la Municipalité, parce que nous allons scier précisément chaque action de promotion de produits locaux et régionaux, soit par la distribution de produits, ou disons, de promotion de produits régionaux par des coopératives nationales.

Vous avez un producteur de capsules de café, qui produit ici localement et pas très loin aussi à Avenches et à Romont. Voulons-nous véritablement supprimer toute promotion de ces produits ? Et bien la réponse est non et je lance dès lors un appel à la raison, je vous invite à suivre la position de notre collègue Jean-François CAND et pour répondre par rapport au postulat à mon collègue Vassilis VENIZELOS, je ne sous-estimerai pas, et de loin pas, l'effet d'un postulat renvoyé à la Municipalité.

Je me permets en résumé et pour conclure de vous recommander de vous opposer à ce postulat.

M. le Conseiller Basile DE RAEMY :

Je voulais aussi rappeler en fait que bien qu'elle fait rêver certaines personnes, la publicité elle permet aussi d'informer la population à propos de nouvelles technologies et puis des technologies qui peuvent aussi aider justement à, par exemple, améliorer les bâtiments ou améliorer la consommation d'énergie et je pense que de l'interdire ça réduirait l'information pour les consommateurs.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi en Municipalité sont acceptés par 48 oui contre 42 non et aucune abstention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Juste vous dire que vous avez pu percevoir que, du coup, nous sommes restés bien silencieux, la Municipalité, ce n'est pas par paresse, par manque de courage politique ou plus positivement par économie de prises de parole, c'est bien parce qu'en fait cette question-là est délicate, elle nécessite plusieurs études, la compatibilité avec les lois sur les procédés de réclame, que ça soit cantonal ou fédéral, de chiffrer plus précisément aussi l'indemnisation possible de la SGA en cas de rupture de convention, quid d'ensuite de la prise en charge de l'affichage culturel, sportif et associatif, jusqu'où aller oui, non, etc., toutes des études qui nous prennent du temps et dont le temps parlementaire ne nous permettait pas de nous positionner.

Ce temps-là, maintenant, nous allons donc le prendre suite à ce postulat, à l'acceptation de ce postulat. Nous reviendrons vers vous lorsque nous déposerons devant ce Conseil communal la révision du règlement du procédé de réclame, j'aimerais vous dire qu'il est déjà d'ailleurs amorcé, mais c'est vrai que dans cette intervalle nous étions sur un autre cheval de bataille et qui, peut-être, rassurera sur les aspects financiers de la Ville, soit un autre règlement de la police des constructions, le règlement sur les émoluments de la police des constructions, il nous était difficile de poursuivre deux lièvres à la fois, mais nous reviendrons donc avec plus d'éléments lors de l'approbation de ce nouveau règlement sur les procédés de réclame.

Voilà, merci de votre attention.

13. PO22.03PO

POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE SALLY KONAN GASPARINI « CRÉER UNE COMMISSION INDÉPENDANTE POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INTÉGRATION »

Le Pôle intégration rattaché au Service jeunesse et cohésion sociale joue un rôle central en faveur du vivre ensemble et de l'intégration dans notre Ville. Il est chargé notamment d'attribuer un soutien financier aux projets portés par les nombreux acteurs associatifs. Ces projets qui émergent au fil des initiatives et des bonnes volontés locales contribuent de façon importante aux missions du pôle intégration.

Par contre, contrairement à de nombreuses autres villes, Yverdon-les-Bains laisse le Pôle intégration décider lui seul de l'octroi d'un soutien ou non aux projets associatifs. Ailleurs, cela se fait très souvent au sein d'une commission technique avec différents profils. Au sein même de son administration, Yverdon fonctionne avec l'aide d'une commission, par exemple la commission dans le domaine culturel et des énergies. Les avantages d'une telle commission sont nombreux : créer un organe indépendant composé de profils variés, clarifier la gestion et le financement de projets associatifs, renforcer la confiance et la transparence sur le financement du projet, asseoir et soutenir plus largement les décisions rendues. Elle pourrait également fonctionner de la manière la plus transparente possible en publiant les dates auxquelles elle octroi des soutiens.

C'est pourquoi, les postulants et postulantes souhaitent demander à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

1. Confier l'emploi des subventions à l'intégration ou les projets associatifs à une commission indépendante du service
2. Publier la liste des projets soutenus sur internet avec les montants octroyés

Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Discussion sur le postulat

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je dois avouer ressentir une certaine confusion dans votre proposition. En effet, selon votre argumentaire, il semblerait que le Pôle intégration, qui est rattaché au Service JECOS, ne fasse pas correctement son travail. D'où peut-être la demande de plus de transparence. A titre personnel, je fais confiance à nos services ainsi qu'à la Commission de gestion de notre Conseil pour son contrôle à posteriori. Il semblerait cependant que cela ne soit pas suffisant selon les signataires du présent postulat.

Je suis par contre pas du tout en adéquation avec le fait de nommer une commission indépendante pour gérer les fonds de l'intégration de notre Ville. Nous avons déjà des commissions extraparlimentaires nommées par les partis politiques, tels que la Commission des sports, de la culture ou de la CCSI par exemple, qui fonctionnent très bien et ce modèle me paraît plus approprié et surtout plus démocratique.

Si les postulants sont d'accord de modifier le texte de leur postulat en corrigeant « commission indépendante » par « commission extraparlimentaire », je pourrais volontiers me rallier à cette proposition.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Sally KONAN GASPARINI :

J'ai entendu les craintes de M. Pascal GAFNER et je peux remplacer le mot « indépendante » par la commission « extraparlamentaire ». Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La Municipalité n'a aucune objection quant au renvoi direct de ce postulat. En effet, je rappelle que dans le cadre du Pôle intégration nous avons déjà une commission qui a été citée, c'est la Commission consultative suisses immigrés avec des représentants de tous les bords politiques de ce Conseil, ainsi que des représentants des associations.

Il s'agira finalement pour nous de voir comment intégrer vos propositions très intéressantes par ailleurs dans le cadre d'une réflexion, que nous souhaitons mener sur les attributions de la CCSI et de son règlement.

Voilà, ce que je tenais à dire.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Si Mme Sally KONAN GASPARINI est à l'initiative de ce dépôt, ce postulat est le fruit d'un travail collectif de plusieurs personnes actives dans les milieux de l'intégration. Notre Commune est depuis longtemps une Ville multiculturelle et cette multiculturalité est une chance. Notre Conseil en a d'ailleurs le miroir parmi tous les bords politiques.

Pour cultiver cette multiculturalité, il faut une politique d'intégration active, ce à quoi s'emploie la Municipalité et en particulier son Service de jeunesse et de la cohésion sociale. Il n'est évidemment pas du tout question ici de défiance comme a pu le craindre M. Pascal GAFNER, mais par contre effectivement de réfléchir ensemble à des moyens encore de renforcer cette politique d'intégration et, à cet égard, je remercie la Municipalité pour la bonne réception qu'elle entend faire à cette proposition. Parce que cela passe aussi, cette politique d'intégration, par une mobilisation du tissu associatif, qui constitue lui aussi une richesse qu'il faut préserver.

C'est ce que fait la Municipalité en octroyant un soutien à différents projets associatifs chaque année, mais ce soutien mériterait d'être mieux mis en valeur et mieux visible. C'est justement là le sens de ce postulat qui vise la création d'une nouvelle commission, maintenant extraparlamentaire, maintenant que cette précision a pu être faite, qui octroierait à budget constant un soutien aux projets associatifs et visibiliserait mieux les projets soutenus. C'est pourquoi, le groupe socialiste, unanime, vous invite à soutenir ce postulat.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Le tissu associatif d'une ville est une de ses richesses. La société civile est un moteur puissant d'innovation et de création de projets. La possibilité de recevoir des subventions publiques est souvent décisive pour qu'un projet associatif puisse voir le jour. C'est un tout un pan de notre cohésion sociale et culturelle au sens large, qui se joue au travers des projets associatifs et nous devons les encourager.

Mais pas n'importe comment. Yverdon, 2^{ème} Ville du Canton, se doit d'être exemplaire en matière d'octroi de subventions et de soutiens aux projets. Faire reposer l'entier d'un budget de soutien sur les épaules et l'appréciation d'une seule personne n'est ni sain ni prudent, aussi experte en son domaine puisse-elle l'être.

Il est souhaitable qu'un maximum de transparence et de clarté entourent les démarches d'octroi

de subventions, quels que soient les montants alloués. Le travail en commission assure des délais préétablis, des critères clairs et mesurables, des choix éclairés et démocratiquement décidés et permet de se prémunir de toute éventuelle subjectivité, copinage ou clientélisme.

Au nom des Vert-e-s et solidaires, je vous invite à soutenir ce postulat et à créer une commission d'octroi des subventions pour l'intégration et de la doter d'un règlement. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que nous allons vers une dérive qui est antidémocratique, puisque finalement ici nous sommes tous les représentants élus, la Municipalité se sont aussi des élus, les associations sont représentées au travers de ce Conseil communal, il y a des représentants d'associations qui sont ici comme élus, mais si on commence à nommer des entités ou telles associations, qui n'ont pas reçu la légitimité démocratique nous allons biaiser les choix qui sont faits et qui ne seront donc plus forcément dans l'intérêt de l'électorat et donc je pense qu'il faut savoir que les choses restent à leur place. Des associations qui n'ont pas, en soi, de légitimité démocratique par le suffrage, par les élections ne devraient pas avoir plus de place et peser plus dans les décisions que les instances qui sont élues.

Donc, je vous invite à rejeter ce postulat pour cette raison.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Peut-être pour juste rassurer le Conseiller Ruben RAMCHURN qui craint qu'on donne plus de poids aux associations ou qu'on leur donne des compétences qu'elles n'auraient pas aujourd'hui. C'est pas du tout l'intention.

Comme l'a expliqué Mme Sally KONAN GASPARINI, l'objectif c'est de créer une commission - et maintenant on a fait d'ailleurs la précision une commission extraparlamentaire - comme il en existe de nombreuses (Commission culturelle, Commission des énergies, etc.) qui chacune d'ailleurs octroie déjà des subventions pour différents projets dans le domaine culturel, des énergies etc. L'idée ici, c'est de faire la même chose dans le domaine de l'intégration. En réalité, puisque le contrôle démocratique l'inquiète, il s'agit bien de renforcer ce contrôle démocratique puisqu'on passerait d'une décision, qui pour l'instant est entre les mains d'un Service et donc de l'administration à une commission extraparlamentaire qui est nommée, je le rappelle, par les représentants des partis politiques, donc par les forces démocratiques de cette Ville et j'espère que cette précision est de nature à pousser le Conseil Ruben RAMCHURN à soutenir ce postulat.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi en Municipalité sont acceptés par une large majorité, quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions.

Suspension de séance

J'ai omis de l'annoncer en début de séance, mais nous allons commencer avec une nouvelle habitude dès ce soir, suite à une demande exprimée par plusieurs personnes, nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes avant de reprendre nos discussions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX

14.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE (Solidarité avec la population ukrainienne)

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

Tel est bien le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq membres. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Que cela soit bien clair, mon intervention de ce soir n'est pas une démarche électoraliste. Ceux qui me connaissent savent que je suis profondément pacifiste. Depuis tout jeune, je me suis questionné et documenté sur la deuxième guerre mondiale. Comment des hommes pouvaient en arriver à se battre et tuer des civils pour un territoire ou une idéologie ? J'ai toujours gardé espoir en l'espèce humaine en me disant que cela ne pouvait plus jamais se produire, en tout cas pas en Europe. Que les citoyens de nos démocraties occidentales avaient appris de l'histoire.

Nous connaissons ou côtoyons vraisemblablement tous, que ce soit dans notre Ville, dans un club sportif ou sur notre lieu de travail une personne originaire d'Ukraine. On ne peut pas rester insensible et les bras croisés face à ce qui est en train de se dérouler sur notre continent.

On ne va pas refaire ou faire le débat ce soir sur la notion de neutralité, mais ce conflit touche déjà la classe politique romande, surtout quand j'entends un membre d'un Parti genevois affirmer que ce qui se passe en Ukraine n'est pas une attaque, mais que la Russie protège la population de la politique du gouvernement en place, que c'est par ailleurs une opération de maintien de la paix. Cela me fait bondir !

Ma proposition n'a pas pour but de soutenir tel ou tel gouvernement. Non, mon intervention se veut un message de soutien aux populations civiles (femmes, enfants, personnes âgées) qui ne peuvent plus vivre normalement et en paix chez eux, qui risquent la mort à tout instant ou alors sont contraintes à l'exil pour fuir cette folie.

Mon vœu est le suivant : que la Municipalité prenne dès demain vendredi 4 mars 2022 l'initiative d'éclairer le soir dès la tombée de la nuit, jusqu'à minuit par exemple, un bâtiment communal emblématique aux couleurs bleue et jaune et ceci tant que le cessez-le-feu n'a pas été proclamé et respecté.

Ce type de message s'est déjà fait sur une façade du château pour d'autres causes, donc tout à fait réalisable très rapidement. Je dépose donc l'interpellation suivante au sens de l'article 73 de notre règlement.

1. La Municipalité est-elle prête à remplacer ou compléter l'éclairage public sur la place Pestalozzi déjà aux bonnes couleurs en projetant sur une façade du Château, de l'Hôtel de Ville ou du Temple les couleurs bleue et jaune ? Le message serait ainsi bien plus visible et fort que ce qu'on nous a déjà expliqué. On sait que les lampadaires déjà ont ces couleurs.
2. La Municipalité a-t-elle déjà reçu des demandes d'entre-aide provenant d'initiatives privées telles que la mise à disposition de locaux pour rassembler du matériel ?

Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Nous avons reçu cette interpellation sous sa nouvelle forme puisqu'elle nous a été annoncée en tant que vœu d'abord, en début de semaine, puis sous cette forme d'interpellation qu'en fin d'après-midi. Donc, je vous donne des réponses très liminaires et très provisoires par rapport à vos deux

questions.

La première question : est-ce que nous sommes prêts à remplacer ou compléter l'éclairage public ? Donc, vous le savez effectivement, nous avons placé, depuis hier soir, la place Pestalozzi aux couleurs du drapeau ukrainien donc en bleu et en jaune. Nous allons étudier et voir exactement ce que nous pouvons faire de plus, par exemple dans la lignée de ce que réalise, en ce moment même en fait, et non pas à partir de demain soir, mais en ce moment même déjà le Théâtre Benno Besson et de voir s'il est possible effectivement de laisser le Théâtre Benno Besson de cette manière-là ou de le faire ailleurs. Nous allons donc étudier cela et vous verrez les résultats en fait directement, parce que je ne vais pas vous rendre réponse dans un mois ce n'est pas l'idée. Notre idée était de laisser cet éclairage public jusqu'à nouvel avis et c'est donc typiquement dans la lignée de ce que vous demandez à savoir jusqu'à un moment où le conflit cesse d'une manière ou d'une autre.

Par rapport à votre deuxième question, à savoir si nous avons déjà été saisi de demandes d'entraides. À cette heure-là non. Comme l'a dit mon collègue Christian WEILER tout à l'heure, nous sommes en train de mettre en place, au niveau de la Ville, l'infrastructure et en gros qui permette effectivement d'organiser ces choses-là, mais ça prend encore un tout petit peu de temps, nous sommes très très tôt encore dans ce développement-là et nous reviendrons par contre tant devant le Conseil que devant la population le plus rapidement possible avec ces questions-là une fois qu'elles seront réglées.

J'espère avoir ainsi, au moins partiellement et très provisoirement, répondu votre interpellation.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je remercie donc notre Syndic M. Pierre DESSEMONTET pour ses réponses. Effectivement, M. Christian WEILER nous a déjà expliqué en début de séance les premières mesures, qui avaient été prises et je passe, enfin je vais laisser la parole à mon collègue Julien WICKI pour le dépôt d'une résolution.

Merci.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Julien WICKI :

Au nom de tous les groupes du Conseil communal, je souhaite effectivement déposer la résolution suivante : le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, solidaire avec la population ukrainienne, invite la Municipalité à poursuivre les initiatives publiques et à soutenir les initiatives privées de solidarité avec cette population.

Par gain de temps, je vous dis deux mots de la position du groupe socialiste sur cette question. Chaque guerre est une guerre de trop où qu'elle ait lieu et ce Conseil a déjà eu l'occasion d'exprimer sa solidarité envers des populations frappées par d'autres conflits, car notre solidarité ne doit pas être inversement proportionnel à la distance qui nous sépare d'un drame humain.

Mais aujourd'hui, elle frappe à notre porte, en Europe même, à la même distance d'Yverdon que Lisbonne ou Stockholm et cela explique certainement la sidération qui nous frappent toutes et tous depuis quelques jours. Nous en parlons il y a un instant, Yverdon, Ville multiculturelle, fait vivre la solidarité au quotidien. Et face à ce nouveau drame, nous sommes persuadés qu'elle saura être une nouvelle fois à la hauteur de cette tradition.

Ce soir, le groupe socialiste vous invite à soutenir cette résolution, car en l'adoptant nous pouvons faire un geste symbolique, bien modeste, mais qui apportera sa pierre à cet édifice de solidarité que nous construirons ensemble.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une résolution. La discussion est ouverte sur l'adoption de celle-ci.

Mme la Conseillère Nadia RYTZ :

Je souhaite prendre la parole en mon nom, parce que c'est un sujet qui me touche particulièrement. Je suis ravie des différentes propositions et je suis agréablement touchée de cet élan de soutien collectif. Je vous remercie pour ce travail et ces différentes propositions résolument solidaires. Alors puisque nous sommes dans un si bel élan, j'aimerais que nous puissions aller plus loin. La guerre est proche en effet. Elle nous rappelle un moment sombre de notre histoire. Elle nous rappelle que la paix est fragile et que les dynamiques impérialistes sont toujours réelles.

Elle nous rappelle aussi que nous sommes capables de solidarité. Ce formidable élan envers la population ukrainienne rend, à mon sens, en revers de médaille, les discriminations et le rejet de migrants non européens encore plus insupportables. L'Ukraine n'est malheureusement pas la seule à se lever sous les bombes. Notre solidarité donne l'impression que certains autres migrants ou migrantes n'ont pas le droit d'être aidés, parce qu'elles le mériteraient moins. À l'heure où les CFF rendent leurs transports gratuits pour les ressortissants ukrainiens, et c'est super, comment pourront-ils faire le tri avec les migrants et migrantes afghans, maliens, palestiniens, yéménites et toutes les autres qui fuient également des guerres injustes ?

Je ne comprends pas comment nous pouvons choisir qui sont les bons migrants, ceux de « qualité », comme on a pu l'entendre sur certaines chaînes internationales. J'espère que, dans le futur, l'ensemble de ce Conseil soutiendra un accueil inconditionnel de tous et toutes les réfugié-e-s qui fuient ou des guerres ou d'autres situations, qui menacent leurs droits fondamentaux, autant qu'il soutient le peuple ukrainien.

Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je serai très bref. Nous sommes tous concernés par cette guerre, il est important de le signifier ce soir. Le groupe UDC soutiendra donc la résolution commune.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Vous dire brièvement que le groupe PLR s'associe également à cette résolution et salue surtout le travail déjà entrepris et anticipé par la Municipalité sur ce sujet délicat, il va sans dire.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'adoption de cette résolution est acceptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous avons ensuite deux interpellations annoncées de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, qui comme plusieurs personnes, a quitté la salle. Nous pouvons donc passer au point suivant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN (La santé des travailleuses et travailleurs sociaux)

Je commence tout d'abord par déclarer mes intérêts, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire sur ce type de sujet. Je suis membre du comité suisse d'Avenir Social.

Il y a bientôt un an, j'ai déposé un postulat qui demandait d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures ciblées au niveau communal pour accompagner les jeunes yverdonnois et les jeunes yverdonnoises dans le contexte de la crise du COVID et pour favoriser leur bonne santé mentale à court, moyen et long terme.

Ce postulat prenait appui sur le constat de la grave détérioration de la santé mentale des jeunes mise notamment en évidence par une étude de l'université de Bâle, qui révélait qu'un jeune sur trois souffrait de symptômes dépressifs graves. Étant donné la gravité et l'urgence de la situation, ce postulat a été renvoyé, grâce à ce Conseil, directement à la Municipalité. Vu le délai d'une année, en partie par le règlement communal pour répondre au postulat, nous devrions donc, en principe, recevoir prochainement des nouvelles de la Municipalité à ce sujet.

Si la pandémie nous offre un répit sanitaire, la situation sociale quant à elle risque de rester tendue dans les prochaines semaines, voire dans les prochaines années. On peut même s'attendre à ce que la situation se péjore. Ainsi, notamment, la conférence suisse des institutions d'action sociale, la CSIAS pour les intimes, s'attend à ce que les chiffres de l'aide sociale augmentent de 20% en 2022. Pour pouvoir répondre à ces enjeux sociaux, ceux de nos jeunes, ceux de la grande précarité économique et sociale, nous avons besoin de travailleurs et de travailleuses sociaux. Et nous avons aussi surtout besoin que ces travailleurs et travailleuses sociaux soit eux-mêmes en bonne santé.

Or comme je l'ai déjà évoqué également devant ce Conseil, la pandémie a aussi fortement mis à mal ces dernières et ces derniers. Le personnel des institutions sociales, comme le personnel soignant, s'est retrouvé au front au cours de ces deux dernières années, devant jongler avec des conditions de travail rendues extrêmement complexes par la pandémie, tout en devant remplacer bien souvent des collègues malades. Cette situation des travailleurs et travailleuses sociaux a elle aussi été mise en évidence par une autre étude mandatée par Avenir Social auprès de la haute école spécialisée de travail social du nord-ouest de la Suisse.

L'étude en question montre que l'augmentation de la charge de travail liée à la situation pandémique a péjoré la santé tant mentale que physique du personnel des institutions sociales. Je cite l'étude un petit bout : l'étude a eu recours à la notion d'épuisement émotionnel de l'enquête suisse sur la santé, qui est un indicateur valide de burn out. Il apparaît que les conditions de travail actuelles dans les institutions sociales donc sont telles que l'épuisement émotionnel et le risque de burn out concerne en Suisse un tiers des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales. Et même pour la Suisse romande, une personne sur deux. Une comparaison faite avec une étude menée en 2017 montre que la part des travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui ont des importantes douleurs physiques a quant à lui doublé. On est passé de 7,2 % à 19,2%.

J'attends bien sûr avec impatience la réponse de la Municipalité au postulat que j'ai déposé sur la santé mentale des jeunes. Cela étant, pour que ce postulat puisse déboucher sur des mesures concrètes et réellement soutenantes pour les jeunes, nous avons besoin de travailleurs et de travailleuses sociaux en santé. C'est donc dans ce contexte que je me permets de demander à la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur les mesures qu'elle a prises ou qu'elle entend prendre très prochainement pour soutenir nos travailleurs et travailleuses sociaux à Yverdon dans leurs activités, afin de réduire l'impact de la pandémie sur leur charge de travail et sur leur santé.

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La réponse à votre postulat du 25 avril 2021 est en cours et soyez rassurée, il respectera le délai

d'un an. Il était important pour nous d'avoir les décisions du Conseil communal sur le budget pour répondre avec tous les éléments.

Il est clair que les TSP ont été en première ligne depuis deux ans et que cette fonction sur le terrain représente une des dernières limites que les jeunes peuvent venir tester. À plusieurs reprises, il a été relevé les difficultés du travail sur le terrain, la difficulté à tenir le cadre et à rester cohérent dans une situation qui elle ne l'était plus.

Les premières mesures qui vont permettre de répondre à la question sont : tout d'abord le poste de TSP à 70% validé dans le cadre du budget 2022, poste au concours depuis mardi et des supervisions d'équipes et des supervisions individuelles. Pour ma part, je peux rajouter que nous avons déjà organisé des supervisions individuelles et en équipe en 2021.

La pandémie aura été difficile pour toutes les équipes du JECOS, qui ont été au front durant toute la pandémie. C'est le secteur jeunesse qui a été le plus affecté au sein du Service, car les TSP se sont retrouvés confrontés à des jeunes en très forte opposition et ils ont eu des difficultés à assurer de la cohérence dans la mise en œuvre du cadre. La dernière vague aura été la plus éprouvante, car c'est là que l'opposition des jeunes a été la plus forte. Les équipes étaient déjà très fatiguées par les vagues précédentes, elles ont dû faire face à de nombreuses absences.

En janvier, mon Chef de service a rencontré l'ensemble de l'équipe, individuellement et en groupe, afin de faire le point de la situation. Suite à des difficultés de prise en charge, nous avons pris la décision de suspendre jusqu'à nouvel avis certaines activités pour prendre un peu de distance, se réorganiser et permettre aux TSP de récupérer. Cela me paraît être clairement la meilleure option et je suis confiant avec les mesures mentionnées ainsi qu'avec le transfert du passeport vacances au secteur enfance et loisirs, que cela permettra aux TSP de retrouver de la sérénité dans leur travail.

J'aimerais aussi ce soir, au nom de la Municipalité, remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour avoir su s'adapter à cette situation difficile et les remercier pour leur engagement. Il n'y a pas uniquement les TSP qui ont connus des situations difficiles et qui ont été touchés, mais comme déjà dit l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune auxquels, au nom de la Municipalité, je réitère nos remerciements.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Merci, M. le Municipal pour votre réponse. Je ne peux qu'encourager la Municipalité à continuer ses réflexions sur la manière de soutenir, alors le personnel dans son ensemble, mais plus particulièrement les travailleurs sociaux au regard notamment de ce que j'ai évoqué à savoir cette situation dont il est attendu qu'elle risque encore de devenir plus lourde dans les mois et les années à venir et à réfléchir vraiment, notamment potentiellement à l'augmentation de personnel en la matière, sachant que quand les conditions sociales se détériorent ce n'est pas seulement les personnes directement touchées qui sont concernées, mais l'ensemble finalement de la population qui peut être affectée par des tensions sociales, par les besoins des personnes les plus défavorisées.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Le prix du gaz)

Lors du traitement du budget 2022, la Municipalité a annoncé une augmentation de l'ordre de 10,7% du prix du gaz. Les tensions géopolitiques actuelles continuent à mettre le prix de cette énergie sous pression avec de fortes hausses de son prix d'achat.

La presse régionale s'est fait l'écho, dans son édition du 23 février dernier, d'une augmentation du

prix du gaz par les collectivités en cours d'année. À savoir 9,6% pour Lausanne, 10% pour Morges, voire 15% pour les communes desservies par Holdigaz.

Mes questions à la Municipalité :

- Quelle est la stratégie de la Municipalité par rapport à l'évolution du prix du gaz ?
- Quelles sont les incidences de cette augmentation du prix d'achat sur les finances de la Ville, plus respectivement sur son budget 2022 ?
- Et la dernière, quelles seront les incidences cette année pour nos concitoyens et concitoyennes ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je vais vous répondre comme suit M. Olivier JAQUIER :

Quelle est la stratégie de la Municipalité par rapport à l'évolution du prix du gaz ? La Municipalité suit avec attention l'évolution sur les marchés d'approvisionnement gaz, avec plusieurs facteurs d'inflation caractérisés. Depuis quelques mois déjà, la reprise économique après le ralentissement de la pandémie orientait la demande de gaz à la hausse et les prix avec elle.

Les réseaux de distribution de gaz, longtemps limités aux gazoducs et donc à un continent, se sont mondialisés avec le développement de navires méthaniers transportant du gaz naturel liquéfié. Le marché est donc devenu mondial et orienté à la hausse par les économies les plus dynamiques, en Asie en particulier.

La transition énergétique à l'œuvre en Allemagne, qui s'appuie sur les centrales à gaz comme solution intermédiaire, cause une augmentation supplémentaire des besoins de moyen terme. Les capacités de stockage en Europe sont à niveau particulièrement bas, à la fin d'un hiver froid où l'approvisionnement a déjà commencé à se tarir à l'Est. Enfin, l'utilisation des livraisons de gaz par la Russie comme une arme dans la guerre contre l'Ukraine et l'escalade de sanctions décidées par plusieurs états, dont la Suisse contre la Russie, vient rajouter un facteur supplémentaire de tensions sur les prix.

Lorsque la Municipalité a fixé les hypothèses budgétaires en juin 2021, elle avait prévu une hausse du prix du gaz estimée à 10.7% pour atteindre une marge de CHF 9'200'000.-. C'est sur la base des prévisions du prix d'achat 2022 estimé au 3^{ème} trimestre 2021 que l'augmentation de l'ordre de 11.4% des prix à la vente 2022 a été fixée en novembre. L'accélération des tensions géopolitiques oblige à revoir ces hypothèses. Le Service des énergies est en train d'élaborer des propositions à la Municipalité dans un contexte de forte hausse des prix à terme, pour une probable augmentation des tarifs gaz au 1^{er} mai 2022.

A votre deuxième question : Quelles sont les incidences de cette augmentation du prix d'achat sur les finances de la Ville respectivement sur le budget 2022 ? Nous répondons comme suit : Cette inflation des prix du gaz a d'ores et déjà eu un effet sur le résultat de l'année 2021. En effet, l'augmentation très rapide des prix d'achat gaz en fin d'année s'est couplée à une augmentation des volumes distribués de plus de 13% par rapport aux hypothèses budgétaires, en raison d'une année froide.

La couverture de la demande s'est donc trouvée insuffisante et il a fallu souscrire pour une partie de l'approvisionnement à des tarifs très élevés. En bout de course, le résultat 2021 du SEY, sous réserve de l'approbation des comptes, est de l'ordre de CHF 6'000'000 à comparer aux CHF 9'000'000.- inscrits au budget. En ce qui concerne l'année 2022, la Municipalité se prononcera, comme je viens de le dire, dans les semaines qui viennent sur un nouveau tarif gaz valable en milieu d'année et c'est sur cette base qu'un avertissement sur les bénéfices 2022 pourra vous être communiqué.

A votre troisième question : Quelles seront les incidences pour nos concitoyennes et concitoyens ? Je réponds comme suit : l'inflation rapide des prix du gaz a un impact très fort sur la population et sur les entreprises et la Municipalité en a pleinement conscience. Dans sa pesée d'intérêt sur les tarifs, elle prend en compte la compétitivité par rapport à d'autres distributeurs de gaz, ainsi que l'impact pour les familles modestes et les entreprises fragiles.

La meilleure façon de réduire la facture gazière est de limiter la consommation. Avec le soutien du fonds pour l'efficacité énergétique géré par la Commission consultative des énergies, plusieurs mesures sont mises en œuvre pour aider les familles et les entreprises à réduire leur consommation. Pour l'année 2021, le programme Equiwatt organisé par Yverdon Énergies a permis de distribuer des subventions représentant un total de CHF 250'969.- pour 265 dossiers traités (18 évaluations CECB+, 197 remplacements d'appareils ménagers, 16 rénovations ponctuelles de bâtiments et 32 installations de panneaux photovoltaïques).

La distribution d'une centaine de kits Equiwatt, qui comprennent entre autres un guide des éco-gestes au quotidien, un thermomètre ambiance pour régler correctement son chauffage, un pommeau de douche économique permettant de réduire de 50% sa consommation d'eau chaude sans perdre en confort, a permis d'économiser annuellement 80'000 kWh dont 2/3 énergie thermique et de réduire de 17'500 kg les émissions de CO₂.

Deuxième programme, Eco-logement permet d'avoir un travail de ciblage et de prospection auprès des régies immobilières, afin de poursuivre l'action éco-logement. Au total pour l'année 2021, il y a eu 1'027 visites d'appartement qui représente 492 MWh/an d'économie de chaleur et l'équivalent de 1'300 TeqCO₂ sur 10 ans.

Ces programmes portent leurs fruits, mais ne suffisent pas, en particulier pour accélérer le rythme de rénovation énergétique des bâtiments qui est encore beaucoup trop lent. C'est pourquoi, deux initiatives ont été lancées, encore avec le soutien du fonds d'efficacité énergétique.

Yverdon-les-Bains accueillera du 5 au 9 avril un « climathon ». Le Climathon est un mouvement qui a comme objectif d'engager les villes, les écoles, les entreprises et la population dans l'action climatique. Parmi les quatre défis soumis à la sagacité des participants et des participantes, Yverdon Energie porte un défi sur la question cruciale : « Comment faciliter le dialogue entre le bailleur et le locataire, afin d'encourager l'assainissement énergétique des bâtiments ? ». Je vous invite toutes et tous, ainsi que la population, si vous avez des idées dans le domaine, à y participer.

Le programme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'usage vise à offrir un accompagnement aux propriétaires dans la planification et la réalisation de la rénovation énergétique. En effet, les contraintes techniques, administratives, financières, et la délicate relation entre propriétaires et locataires ou encore entre membres d'une PPE, sont autant de freins qu'un accompagnement professionnel et complet vise à lever. D'autres montants sont inscrits au plan des investissements pour des programmes complémentaires d'efficacité énergétique permettant de soutenir en particulier les PME. Le Conseil communal devrait être saisi de préavis sur ces programmes d'ici environ une année.

En complément de ces programmes d'efficacité, la Municipalité met en œuvre la stratégie énergétique communale, qui prévoit des méthodes alternatives au gaz pour le chauffage, et en tout premier lieu de chauffage à distance.

Pour conclure, M. le Conseiller, il faut anticiper une augmentation des factures de gaz pour la population et les entreprises, mais la Municipalité, avec le soutien précieux de la Commission consultative des énergies, met en œuvre des moyens pour les compenser avec une meilleure efficacité énergétique.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses, mais en ma qualité de membre de la Commission des finances, j'ai un œil inquiet sur l'état des finances de notre Ville notamment du résultat 2021,

qui est annoncé déficitaire et du budget qui s'annonce encore plus périlleux pour 2022, notamment suite aux choix faits et aussi également pour nos concitoyens et concitoyennes de leurs factures de gaz, mais je prends note et je remercie encore une fois M. le Municipal pour ses réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Il est 10h30 et nous avons encore six questions à traiter, je vous demanderai donc d'être brefs également par la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Les parkings d'Yverdon-les-Bains)

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

Tel est bien le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

En octobre 2020, l'ATE déposait une opposition contre l'agrandissement du parking silo d'Y-Parc jugeant démesuré son agrandissement passant de 422 places à près de 1'000 places.

Le projet, bloqué dès lors depuis plusieurs mois, ressurgit dans la presse en octobre 2021 à la grande surprise de la Municipale en charge du dicastère déclarant ceci : « Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas eu d'avancée, je n'étais pas là ». Déclaration faite à la presse après une entrée en fonction cent vingt jours auparavant ce qui surprend notre groupe politique au vu de l'importance des enjeux stratégiques pour le parc de ce projet.

Les discussions semblent cependant avoir avancé depuis, puisque le 2 février 2022, la Municipalité annonce avoir signé une convention entre l'ATE et la Municipalité moyennant un engagement de la Municipalité à réaliser un plan de mobilité d'entreprise sur le parc.

Ils semblent donc que l'ATE ait réussi à faire fléchir la Municipalité pour servir ses intérêts, or rappelons que l'ATE est une association, au même titre que le TCS par exemple, qui n'a pas été consultée dans ces négociations.

Mes questions sont donc les suivantes, il y en a cinq :

1. La Municipalité peut-elle transmettre la convention complète signée avec l'ATE à notre Conseil ?
2. La Municipalité peut-elle informer notre Conseil sur les éventuelles retombées sur le projet du parking de la Place d'Armes et surtout de profiter de l'occasion pour informer ce Conseil sur l'avancement du projet du parking souterrain de la Place d'Armes ?
3. La Municipalité peut-elle informer notre Conseil du coût financier de l'arrêt des travaux pour le promoteur incluant le manque à gagner pour l'exploitation ainsi que les coûts que cela aurait pu engendrer pour la Commune ?
4. Dans les statuts de l'ATE, l'article 2 demande à ses membres une participation active de leur part, ma question est donc la suivante, lors du dépôt de l'opposition, soit en pleine période électorale communale, est-ce qu'il y a un ou des candidat·s aujourd'hui élu·s à l'exécutif ayant appuyé d'une manière ou d'une autre cette opposition au moment de son dépôt en octobre

2020 ?

5. La Municipalité peut-elle informer notre Conseil sur les coûts de la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise et est-ce que ce plan concerne uniquement le secteur Y-Parc ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Avant de répondre directement à M. le Conseiller Pascal GAFNER, permettez-moi juste de vous donner quelques éléments de compréhension du contexte. Pour pouvoir accompagner le développement d'Y-Parc, il a fallu établir un plan de mobilité exigé par le plan partiel d'affectation du PST. Ce PPA est d'ailleurs accessible pour tous, il est en ligne, vous pouvez sans autre aller le consulter. Il y a notamment un article, l'article 5 alinéa 2, qui traite du plan de mobilité, permettez-moi de vous le lire : « Le plan mobilité de site. La Municipalité étudie, veille à l'application et tient à jour un plan de mobilité du site en collaboration avec les entreprises ». Alinéa 2 : « il doit être opérationnel au plus tard un an après l'entrée en vigueur du PPA ». Alinéa 3 : « il est proposé à l'adhésion de toutes les entreprises implantées dans le PST ».

C'est dans ce sens qu'il était effectivement difficile de comprendre pourquoi le dossier était en attente ou en tout cas il n'y avait pas d'avancées concrètes. Le PPA du PST, entré en vigueur en octobre 2014, est, selon l'article que je viens de vous citer, exigeait donc un plan de mobilité qui devait être opérationnel, concrétisé un an après soit et avec l'adhésion des entreprises. Une étude de mobilité avait bien été amorcée en 2015 restant au stade de concept. Et, au vu de ces éléments, en effet, nous nous sommes posés des questions et nous avons souhaité, la Municipalité et ses services, entamer tout de suite les discussions pour pouvoir désamorcer ces situations et trouver une solution avec les différents partenaires et parties prenantes.

Pour votre information, un plan mobilité ou une stratégie de stationnement c'est essentiel, notamment, pour respecter les conditions cadre d'un règlement, d'inciter le report modal et en validant le PA4 tel que le Conseil communal l'a fait, il a aussi approuvé le 40% de report modal du TIM au transport durable, donc mobilité douce et transports publics. Le plan de mobilité permet aussi d'accompagner le développement économique notamment d'Y-Parc pour éviter que ces sites stratégiques ne s'essouffent sous la congestion routière. Et finalement, ça permet aussi de simplifier et d'uniformiser les procédures d'attribution des places de parc. In fine, l'objet de l'opposition de l'ATE était recevable sur ces éléments-là.

Dans l'intérêt, non pas de l'ATE, mais bien de ses entrepreneurs, des collaborateurs, des citoyens yverdonnois et de la région toute entière, la Municipalité et ses services ont mis tout en œuvre pour considérer ce dossier comme prioritaire peu de temps après le changement de législature et donc par le biais de la signature d'une convention, trouver un accord avec les parties prenantes, l'AEVE, l'ATE et la Municipalité, après plusieurs années d'attente.

Pour revenir à vos questions, la première question : est-ce que le Conseil communal peut finalement consulter la convention ? Il n'y a pas de souci, le Bureau du Conseil pourra vous transmettre la convention signée.

À votre deuxième question : est-ce que la Municipalité peut-elle informer notre Conseil sur les éventuelles retombées du projet du parking ? Il s'agit de deux dossiers séparés et peuvent être traités, ils évoluent de manière séparée, ils sont indépendants l'un de l'autre, donc ils évoluent de manière séparée comme je viens de le dire, toutefois une réflexion globale sera faite pour la stratégie de stationnement à l'échelle de la Ville et de l'agglomération ainsi que de la région. Pour plus d'informations sur le parking, qui est piloté par le Service des bâtiments, je laisserai mon collègue Jean-Daniel CARRARD, s'il le souhaite, compléter.

Je répondrai directement à la question 5 et puis ensuite je laisserai la parole à M. le Syndic. Pour la question : la Municipalité peut-elle informer notre Conseil sur les coûts de la réalisation et notamment est-ce que ce plan de mobilité ne concerne uniquement le secteur d'Y-Parc ? Alors, le plan de mobilité concerne uniquement les entreprises d'Y-Parc. À terme, il est tout à fait possible,

selon la stratégie de stationnement, qu'il y ait une mutualisation des places, donc une utilisation pour d'autres usagers. Et puis sachez que la mise en place d'un plan de mobilité c'est un processus. Il nous faut donc un suivi régulier avec notamment plusieurs éléments. Nous avons identifié quatre piliers sur ce plan de mobilité, des mesures incitatives, une gestion du stationnement, ce qui nous demande un partenariat fort avec Y-Parc, une bonne communication et sensibilisation et in fine, un suivi du projet avec des ressources en personnel qui sont conséquentes et nous allons donc solliciter aussi une aide du Canton.

Donc finalement, nous sommes en train d'estimer les coûts de la réalisation de ce plan mobilité, qui varient en fait, enfin des coûts, que nous estimons par année et par type de mesures et ces coûts-là varient selon la durée du processus et selon l'entreprise. Donc, il serait prématuré aujourd'hui d'avancer un chiffre sans avoir même pu co-construire ce plan de mobilité avec les entreprises.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réponds pour ma part aux questions 3 à 4 de l'interpellation qui nous est posée. Je vais le faire de manière relativement brève pour ne pas allonger.

Question 3 : la Municipalité peut-elle informer notre Conseil du coût financier de l'arrêt des travaux pour le promoteur incluant le manque à gagner pour l'exploitation ainsi que les coûts que cela aurait pu engendrer pour la Commune ? La Municipalité répond comme suit : nous n'avons aucune information à cet égard. Nous n'avons pas été notifiés d'un quelconque coût, nous ne les avons pas demandés non plus, considérant que cela fait partie notamment du secret des affaires. En ce qui concerne la position de la Ville, tout ce qu'on peut dire à ce propos c'est que, dans le cadre de la négociation qui a eu lieu, la partie qui avait le plus à cœur de conclure était bien la Ville d'Yverdon-les-Bains, parce que nous avons un intérêt évident à débloquer la situation le plus rapidement possible et c'est bel et bien dans cette direction que nous avons agi.

À la question 4, qui demande finalement si des membres actuels de la Municipalité ont participé, d'une manière ou d'une autre, à l'opposition de l'ATE, je réponds, nous répondons au nom de la Municipalité comme suit : à la connaissance de la Municipalité, aucun membre passé ou actuel de la Municipalité n'a appuyé, participé de manière active ou collaboré d'une quelconque manière à l'établissement de cette opposition.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour avoir répondu de manière très complète aux différentes questions que j'ai transmises. Peut-être juste une parenthèse, je ne mettais pas en cause la mise en place du plan de mobilité, mais simplement qu'il était stipulé, dans le communiqué de la Municipalité, que ce plan mobilité d'entreprise était finalement la pierre angulaire à l'aboutissement de la convention, donc c'est simplement dans ce sens-là que je m'interrogeais.

Il restait juste une dernière question, il s'agit de la deuxième partie en fait du point 2 : est-ce que la Municipalité peut nous informer sur l'avancement du projet du parking souterrain de la Place d'Armes ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le Service des bâtiments a fait faire un calcul, a donné un mandat, pour voir quel est le besoin mathématique du centre-ville et donc de tout le périmètre concerné par le parking pour avoir un

chiffre réel sur le besoin, qu'on puisse comparer avec les effectifs actuels.

Ensuite de ça, ce n'est pas si simple, parce qu'il faut pouvoir tenir compte de tournus qu'il peut y avoir dans les places de parc, parce qu'évidemment qu'une place de parc peut servir pour plusieurs voitures, le matin, l'après-midi, etc. et donc ce travail a été présenté à une délégation de la Municipalité la semaine passée et puis ce rapport va passer, je pense, en Municipalité d'ici deux-trois semaines pour que la Municipalité puisse donner l'orientation. Parce que la mathématique est une chose, le choix politique est un autre. C'est-à-dire qu'on pourrait très bien imaginer qu'on arrive à un chiffre « x » et puis que pour différentes raisons la Municipalité choisisse de mettre un curseur à un certain niveau. Et donc, pour que le Service des bâtiments puisse continuer à faire son travail, il faudra qu'il y ait une décision Municipale pour pouvoir permettre à ce projet d'éventuellement continuer et de voir dans quelle direction il peut aller.

Donc, pour l'instant, on est en bout d'études complémentaires, un rapport qui va arriver en Municipalité d'ici deux-trois semaines et une prise de position qu'on pourrait imaginer de la part de la Municipalité d'ici à la fin du mois de mars.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Dépôt résolution

Je viens dès lors de transmettre au Bureau du Conseil ma proposition de résolution que je vais vous lire au vu des réponses transmises par M. Municipal Jean-Daniel CARRARD sur l'avenir du parking. Je souhaiterais que le Conseil communal donc je vous lis le texte de la résolution : Je souhaiterais que le Conseil communal invite la Municipalité à transmettre à ce Conseil, par voie écrite, les réponses complètes aux interrogations sur l'avenir du parking de la Place d'Armes.

Alors, j'ai noté d'ici le prochain Conseil, je peux comprendre que ça soit peut-être un peu serré, donc je pourrais aussi entendre que ça soit au Conseil de mai par exemple, ça conviendrait très bien.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes donc en présence d'une résolution. La discussion est ouverture sur l'adoption de celle-ci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

C'est vrai que s'est toujours compliqué de devoir se positionner sur un vote en apprenant quel est le texte de la résolution sur le moment et que donc on va nous demander de voter sur un sujet qu'on n'a pas pu ni débattre en groupe, ni au moins un tout petit peu préparer en amont.

Et là, je dois avouer que je ne comprends pas très bien le sens de cette résolution, puisque c'est en fait, on invite la Municipalité à faire ce qu'elle fait d'habitude. On a déjà discuté de ça au tout début de séance avec les questions posées par Mme Céline EHRWEIN. Il y a un règlement de notre Conseil qui dit que quand des questions sont posées par notre Conseil, la Municipalité y répond à ce Conseil ou au prochain. Elle le fait. De temps en temps, elle nous demande exceptionnellement de pouvoir surseoir pour un Conseil éventuellement, donc de lui dire de respecter les règlements par une résolution votée par notre Conseil, il ne me semble pas que c'est le bon outil et sans pouvoir consulter mon groupe, je vous invite à la refuser, puisque sinon on va continuer à voter des résolutions qui consisteraient à demander de respecter le règlement ce qui est un petit peu étrange.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permets juste d'attirer votre attention sur le fait que, conformément à l'article 73 alinéa 4 du règlement, une résolution ne peut pas contenir d'injonction. Or, cette résolution telle qu'elle est formulée invite la Municipalité à transmettre au Conseil, par voie écrite, les réponses complètes d'ici au prochain Conseil. Ça viole manifestement, malheureusement, notre article de règlement.

Cette résolution n'est donc pas recevable.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

J'étais précisément en train de me poser la question. Je vais céder encore la parole à M. le Conseiller Pascal GAFNER qu'il l'a demandée et me laisse encore le temps pour la décision.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Retrait de la résolution

Alors pour répondre peut-être à ma collègue concernant la résolution déposée donc il y a simplement une invitation à la Municipalité pour nous transmettre. Alors, je comprends le fait que ça soit par écrit et avec une échéance puisse poser problème.

J'entends aussi la position de mon collègue M. Julien WICKI sur une prise rapide de position sur une résolution qui, en effet, n'avait pas pu être écrite à l'avance puisqu'elle dépendait bien entendu des réponses de la Municipalité et qui, dans l'ensemble, étaient d'ailleurs très complètes et très fournies. Je pourrais me contenter de retirer la résolution en espérant bien entendu que la Municipalité complétera les réponses de cette interpellation lors du prochain Conseil, si tout va bien.

Mme la Présidente, je retire dès lors ma résolution ayant pu observer que le Syndic acquiesçait positivement à ma proposition.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Question de M. le Conseiller Juan RAMIREZ (La situation provisoire du Centre National de Judo)

Avec l'école de judo Dégallier, qui compte près de quatre cents membres de tout âge, la Ville dispose d'une école éducative et d'une équipe de compétition au plus haut niveau. Fort de cette réputation et de ses nombreux talents internationaux, cette école a réussi, avec l'appui de la Municipalité, à persuader la Fédération suisse de judo d'installer son centre de performance Suisse romand à Yverdon, alors que d'autres villes comme Genève, Lausanne et Neuchâtel se proposaient aussi pour cela.

C'est donc en 2019 que ce centre d'entraînement national a posé ses tatamis de façon provisoire dans les anciens locaux Leclanché. En effet, il était alors question d'une place disponible à la hauteur des ambitions de ce centre dans le concept de Sport 5.

La situation actuelle est que plus de cinquante judokas s'entraînent régulièrement dans des locaux sans douche, ni vestiaires. De plus, la place sur le tatami est insuffisante ce qui augmente les risques d'accidents lors des combats. Ce sont des conditions déplorables pour des membres de l'équipe suisse ou pour tout sportif. Parmi ses membres, une dizaine se prépare pour les jeux olympiques de Paris 2024. Même il y a 30 ans, quand je faisais partie de l'équipe suisse de judo, les conditions étaient meilleures. D'où ma question : que compte faire la Municipalité pour mettre à disposition des locaux dignes d'un centre national d'entraînement avant qu'une autre ville romande nous devance ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison d'avoir du souci et j'ai du souci aussi, comme vous, pour disons l'avenir du judo et de ce centre national que nous avons fait venir. Nous avons passé un contrat avec eux, nous avons défini des conditions pour qu'il puisse venir chez nous alors qu'il aurait pu venir ailleurs. Effectivement, c'était quelque chose qui était une petite victoire, de pouvoir les avoir chez nous et le projet était de les intégrer dans Sport 5 et en attendant que ce Sport 5 se développe et puisse se construire, nous avons trouvé un deal qui est provisoire et vous avez raison de dire, que c'est difficilement acceptable, mais c'est des gens qui ont été parfaitement ouverts et qui ont été d'accord de faire cet effort sachant que normalement c'était provisoire.

Alors maintenant quelles sont les possibilités ? La Municipalité doit se prononcer tout prochainement sur une orientation claire de Sport 5. Ça pourrait être la semaine prochaine par exemple, puis dans ce cas-là on pourra voir ce qu'il adviendra de ce projet qu'on avait avec la Fédération suisse du judo. Si ce n'est pas le cas, il faudrait idéalement trouver un autre endroit, malheureusement je ne l'ai pas, je ne sais pas où on pourrait les faire venir. Et effectivement, on pourrait être dans la situation où on perdrait ce centre national de judo qui pourrait évidemment être accueilli à bras ouverts par une autre commune j'imagine facilement.

Il faut savoir aussi qu'on avait un projet avec la Fédération suisse de rugby sur le même endroit et il y a même environ CHF 2'000'000.- de subsides dont CHF 1'600'000.- qui vient de la CISIN, qui était prêt à investir à Sport 5 pour la Fédération de rugby. Même réponse, mêmes soucis et même perte peut-être comme on va avoir pour le judo avec le rugby.

Et donc, c'est vrai que ce ne sont pas des bonnes nouvelles, les seules bonnes nouvelles que je peux vous dire c'est qu'on va essayer de voir tout ce qu'on peut faire au niveau des sports pour essayer de les garder dans ce périmètre, chez nous, mais pour l'instant, je n'ai pas de solution miracle si ce n'est qu'éventuellement le projet Sport 5 puisse continuer tel qu'il a été imaginé. Dans ce cas-là, évidemment, ça serait un rêve qui nous permettrait de continuer de rêver ensemble.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Merci, M. le Municipal. Je vous remercie pour votre transparence et je sens votre envie de trouver une solution. J'espère qu'on la trouvera.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET (Le manque de borne de recharge dans les immeubles)

Progressivement, les véhicules électriques supplantent les automobiles à moteur thermique, avec des avantages conséquents, entre autres, pour le climat. Malheureusement, le manque de bornes de chargement à domicile refroidi grandement de futurs acheteurs louant leurs logements. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle consciente du problème ?
- Qu'entend-t-elle faire pour améliorer la situation dans les immeubles gérés par la Ville ?
- Quelle est sa marge de manœuvre concernant les immeubles privés ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Merci, M. le Conseiller Daniel BURDET, pour vos questions auxquelles je réponds comme suit :

La Municipalité, oui, est consciente du problème et elle a soumis à ce Conseil un préavis pour une stratégie de déploiement de la mobilité électrique, qui a été validé par le Conseil communal en décembre 2020. Depuis, la Municipalité a validé un ambitieux plan de déploiement des infrastructures de recharge sur le domaine public qui permettra aux habitants d'Yverdon d'avoir accès à des bornes de recharge dans un rayon de trois cents mètres de la plupart des immeubles locatifs de la Ville et donc d'être à cinq minutes, non seulement d'un espace public, mais également d'une borne de recharge publique.

La première étape de mise en œuvre de ce plan de déploiement a démarré et se poursuivra jusqu'en 2025, avec la réalisation d'environ cent cinquante points de recharge. En 2022 déjà, il est prévu d'équiper trente-quatre points de recharge répartis sur les parkings du Midi, des Isles et des Philosophes.

Concernant la situation dans les immeubles gérés par la Ville ? La Gérance communale n'a enregistré jusqu'ici aucune demande de locataire. Dès les premières demandes, le Service des bâtiments étudiera avec le Service des énergies la faisabilité d'une telle réalisation, en tenant compte des contraintes des bâtiments concernés. Dans le cadre des nouvelles constructions, un pré-aménagement minimum est désormais mis en place, afin de faciliter un futur déploiement d'installations de recharge.

Quelle est la marge de manœuvre concernant les immeubles privés ? Le plan de déploiement d'infrastructures de recharge publiques donnera la possibilité à tout un chacun de recharger son véhicule. Mais en complément, et pour répondre à une demande croissante de la part des habitants d'immeubles privés disposant de parking, la Municipalité a également validé, en septembre 2021, le développement d'une offre commerciale de système multi-bornes à gestion centralisée pour les parkings collectifs, en partenariat avec les entreprises d'électricité locales. Cette offre commerciale est proposée par le Service des énergies, qui en fait la promotion auprès des propriétaires immobiliers.

J'espère M. le Conseiller avoir répondu à vos questions.

M. le Conseiller Daniel BURDET :

Donc je remercie M. le Municipal pour ses réponses détaillées et je me réjouis des améliorations projetées. Merci encore.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Passerelle de mobilité douce)

Le 8 novembre 2021, la passerelle de mobilité douce se trouvant sur le Buron, au niveau du carrefour des Quatre-Marronniers, a été enlevée. À ce jour, aucune information n'a été donnée, pas de communication de la Municipalité et pas de mise à l'enquête constatée. Pourquoi a-t-elle été enlevée ? Je suis étonné qu'aucun préavis n'a été établi pour le démontage et l'éventuelle restauration de cette passerelle. Je demande donc quand cette passerelle sera réinstallée ?

Merci pour vos réponses.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Cette passerelle est en cours de restauration. On a fait une communication via un avis aux riverains, peut-être ne l'avez-vous pas vue ou alors on a oublié votre boîte aux lettres, auquel cas on s'en excuse. On a fait un post, enfin la Ville a fait un post Facebook aussi pour informer du chantier.

C'est en fait dans le cadre de l'inspection détaillée de juillet 2021 pour toutes les passerelles piétonnes ou de mobilité douce de la Ville, que le Service a constaté et observé des dégradations

rapides de la structure, les éléments porteurs étant en mauvais état, la passerelle a été démantelée le 8 novembre.

Donc, elle est restaurée en ce moment par le Service lui-même, ce qui implique un certain temps. C'est des travaux qui sont en cours de finition, d'ici au début du printemps elle sera restaurée. Le fait de le faire soi-même ça implique plus de temps, mais ça nous permet d'économiser des matériaux, d'assurer un financement via le budget de fonctionnement, on est à hauteur de CHF 20'000.- à peu près. Pour information, on a trois EPT qui travaillent sur cette restauration, mais aussi sur la restauration d'autres mobiliers urbains en bois, de places de jeu aussi, donc c'est tout le secteur de la menuiserie que je remercie au passage, qui travaille pour restaurer cette passerelle. Donc on est dans une démarche lente, mais économe et durable. C'est effectivement aussi en regard des enjeux de novembre 2021 où toutes les entreprises ne pouvaient pas fournir aussi de bois, les prix ont augmenté, ce qui fait que ça demande aussi une réorganisation.

Donc voilà, j'ai juste à vous demander un peu de patience. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je trouve simplement dommage que, à l'actuel emplacement de la passerelle, il est toujours indiqué que le lundi 8 novembre elle sera ôtée. Il aurait pu y avoir juste une information du pourquoi et du comment de la situation. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

J'en prends bonne note.



14.8

Une Question de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Ferme des Cygnes)

La vente de biens communaux a été un thème récurrent des derniers conseils et, vous l'aurez compris, le groupe Vert·e·s et solidaires porte une importance particulière à une planification globale et transparente de la stratégie foncière de la Municipalité.

La ferme des Cygnes est un morceau précieux du patrimoine architectural de la Ville, avec un grand potentiel de mise en valeur qui avait déjà suscité beaucoup d'intérêt et de questions dans ce Conseil. La vente aurait dû être finalisée et le projet a été mis à l'enquête il y a maintenant plus d'un an. Cette absence de nouvelles interroge.

C'est pourquoi, le groupe Vert·e·s et solidaires souhaite demander à la Municipalité ce qu'il en est de ce projet.

- La vente a-t-elle pu être finalisée tel que prévu ?
- Qu'en est-il de la mise à l'enquête ?
- Si le projet ne venait pas à se concrétiser tel que prévu, quel sort serait réservé à la ferme des Cygnes ?
- La Municipalité envisagerait-elle de chercher d'éventuels autres partenaires de la société civile pour revaloriser ce lieu ? Tel que le Conservatoire de musique situé en face ou des coopératives de logement local ?

Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le dossier de la ferme des Cygnes a traîné assez longtemps et l'acheteur potentiel, l'architecte qui

voulait faire cette promotion a eu quelques soucis que ce soit au niveau des règlements ou au niveau du projet. Il a considéré qu'il avait eu trop de chicanes dans son projet et il a fini par y renoncer. Et donc, en fin d'année passée, le promoteur en question a retiré son offre et ça a fait l'objet d'une convention de renonciation qui a été signée par la Municipalité juste avant Noël. La mise à l'enquête donc n'a pas pu aller au bout, puisqu'il a retiré son projet puisqu'il n'était pas en situation d'obtenir un permis de construire et donc, il n'y a pas de permis valable sur ce terrain-là.

Alors, évidemment, maintenant qu'est-ce qui va se faire ? La Ville doit examiner le potentiel qu'il y a sur ces bâtiments et les intéressés ne manqueront pas, certainement, de signifier justement leurs intérêts à la Ville. Il faut savoir que c'est un terrain qui n'est pas si facile, les bâtiments sont protégés, il y a des terrains qui sont en protection ISOS aussi, sauf erreur, et puis une distance de protection vis-à-vis des voies CFF en vue d'une augmentation, peut-être d'ici à 2040-2050, d'une voie supplémentaire ou de deux voies supplémentaires. En tout cas, c'est des réserves posées par les CFF.

Terrain compliqué, alors est-ce que c'est la Ville qui va le faire ? Normalement, la Ville, en tout cas jusqu'à maintenant, c'est comme ça qu'on avait défini, n'avait pas les moyens et non seulement la Ville n'a pas les moyens, mais avait besoin de moyens pour faire d'autres investissements ailleurs. C'est pour ça que, en fait, la Ville avait choisi de se séparer de ce bien-là. Toujours est-il que le projet, comme je vous l'ai dit, n'a pas pu aller à son terme puisque le promoteur a considéré qu'on lui mettait trop les bâtons dans les roues, en français, et donc il a renoncé.

Maintenant, on repart sur une feuille blanche et il faudra voir avec les services de la Ville que ce soit le Service des bâtiments ou d'autres s'il y a d'autres solutions, voir avec d'autres privés ou d'autres, vous avez cité des coopératives, mais ça peut être d'autres intéressés et ce qu'il y aurait lieu de faire dans ce secteur-là.

Mme la Conseillère Maude EHRBAR :

Je tiens à remercier M. le Municipal pour sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.9

Une Question de Mme la Conseillère Susanne BERGIUS (Le gaz à Yverdon-les-Bains)

Mes questions portent sur la nature de l'énergie fournie par le Service des énergie Yverdon-les-Bains et elles sont également en lien avec l'invasion actuelle de l'Ukraine par la Russie. Il se trouve que le gaz acheté par la Ville est en grande partie, environ un tiers, de provenance russe. Ainsi, notre Commune et les habitants d'Yverdon soutiennent, même si indirectement, mais dans les faits cette dernière guerre en date.

En plus de contribuer au réchauffement climatique auquel participent les émissions de CO₂ des combustibles fossiles tels que ce gaz. L'exécutif de la ville de Delémont a affiché devant le conseil de ville sa détermination de s'affranchir du gaz et d'arriver à une autonomie énergétique, juste lundi dernier. Mes questions à la Municipalité d'Yverdon sont donc :

- Comment la Commune d'Yverdon pense réduire la dépendance des combustibles fossiles et ainsi des divers états autoritaires les fournissant ? Autrement dit, qu'est-ce qui va être fait pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables ?
- Quelles situations concrètes sont prévues et dans quel horizon temporaire pour réduire nos besoins en énergie ? Car l'énergie la plus propre est celle qui n'est pas consommée.
- Quels sont les moyens immédiats, actuellement, pour que les clients du SEY puissent renoncer au gaz ?
- Et puis, en dernier, sachant que du point de vue éthique, le nucléaire a des enjeux similaires que le gaz en plus des enjeux de sécurité, quelle est la position de la Commune par rapport

à l'énergie nucléaire ?

Merci d'avance pour les réponses.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

En préambule, je voudrais préciser quelques chiffres concernant la part de gaz russe dans l'approvisionnement à Yverdon-les-Bains. Cette part est estimée par approximation, dans la mesure où les réseaux sont interconnectés et les bourses de négoce ne permettent pas toutes d'identifier l'origine de la molécule de méthane qui est distribuée. En 2020, l'association suisse de l'industrie gazière estimait la proportion de gaz d'origine russe à 47% au niveau national. En revanche, la position privilégiée de la Suisse romande avec son accès direct au marché français lui permet de diminuer significativement sa part estimée de gaz russe, qui était de 25% en moyenne en 2021. Le solde était du gaz algérien ou transporté par méthanier vers l'Europe depuis le Qatar, l'Azerbaïdjan ou les États-Unis, où l'extraction de gaz de schiste, par des méthodes non conventionnelles, a fortement augmenté les dernières années.

Les chiffres mentionnés ont très sensiblement évolué les derniers mois et les dernières semaines, car l'Europe s'est dotée rapidement, très récemment, d'un réseau dense de terminaux méthaniers pour diversifier ses approvisionnements et la Russie elle-même a réduit ses volumes livrés depuis quelques mois en termes de pressions géopolitiques. Fin février, la proportion de gaz russe dans les approvisionnements de l'Europe de l'Ouest était tombée à 12% à 15% et pour les mois de mars et avril devrait se trouver autour de 4% à 9% pour la Suisse romande.

Ceci dit, à votre 1^{ère} question, Mme la Conseillère, comment la commune d'Yverdon pense réduire la dépendance des combustibles fossiles, qu'est-ce qui va être fait pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables ? Trois piliers :

Premièrement, la mise en place de la planification énergétique communale adoptée en 2019, qui a été présentée à votre Conseil communal en réponse au postulat du Conseiller Maximilien BERNHARD, PO19.04PO. Cette planification prévoit pour chaque quartier de la Ville une solution de référence pour le chauffage. Dans la plupart des quartiers, les ressources préférentielles sont le chauffage à distance, les pompes à chaleur, les sondes géothermiques ou le chauffage à bois. Le gaz n'est prévu que dans quelques quartiers comme énergie subsidiaire. Un plan de mesures est mis en œuvre avec un objectif de baisse de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et donc indirectement la consommation de combustibles fossiles, dont le gaz possiblement d'origine russe.

Deuxième pilier, en complément, le développement des réseaux thermiques de chauffage à distance alimentés à partir d'énergies renouvelables situationnelles (qui ne peuvent pas être utilisées ailleurs que sur place) comme la géothermie, l'hydrothermie ou la valorisation des eaux épurées de STEP ou à partir d'énergies renouvelables de proximité, comme les plaquettes forestières ou encore le bois usagé de la région. Ces réseaux thermiques sont développés par la société Y-CAD SA créée par la Ville pour cet objectif.

Et troisièmement, le développement de la production et de l'injection de biométhane (valorisation de biogaz de STEP ou la méthanisation de biomasse) ou encore la production d'hydrogène à partir d'électricité renouvelable en excès, pouvant être transformé en gaz de synthèse et injecté en tant que méthane dans le réseau. Le Service des énergies effectue une veille technologique et commerciale sur ces sujets, afin d'établir une stratégie de mise en œuvre.

Votre 2^{ème} question : Quelles incitations concrètes sont prévues pour réduire nos besoins en énergie ? Alors j'ai répondu avec un certain détail aux questions de M. le conseiller Olivier JAQUIER en détaillant les mesures d'encouragement à l'efficacité énergétique et les programmes pour accélérer la rénovation des bâtiments.

Quels sont les moyens immédiats, actuellement, pour que les clients du SEY puissent renoncer au gaz ? Je vous l'ai précisé précédemment, la planification énergétique communale prévoit pour chaque zone des ressources préférentielles, qui permettent de s'affranchir du gaz pour le

chauffage et l'eau chaude sanitaire.

A votre 4^{ème} question : Sachant que, du point de vue éthique, le nucléaire a des enjeux similaires, quelle est la position de la commune par rapport à l'énergie nucléaire ? La Municipalité n'a pas pris, à date, de position officielle par rapport à l'énergie nucléaire. A défaut, la référence est la stratégie énergétique 2050, adoptée le 21 mai 2017 par 58.2% du peuple suisse, et 76.6% des votants et votantes à Yverdon-les-Bains. La stratégie énergétique 2050 interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires, en laissant la possibilité d'exploiter les centrales existantes tant qu'elles sont sûres, mais sans permettre de les remplacer après leur mise hors service.

En conclusion de mes réponses à vos questions, Mme la Conseillère Susanne BERGIUS, M. le Conseiller Olivier JAQUIER, et vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs le membre du Conseil communal, permettez-moi un appel à toute la population d'Yverdon-les-Bains par votre intermédiaire : il y a de nombreuses raisons qui se cumulent pour s'inscrire aux programmes d'efficacité énergétique, isoler son bâtiment, aligner son énergie de chauffage à la planification énergétique communale. Qu'on le fasse pour réduire les gaz à effet de serre, pour faire des économies, pour l'indépendance nationale de la Suisse ou par solidarité avec le peuple ukrainien, toutes ces raisons sont bonnes et doivent nous encourager à accélérer la transition énergétique, chacun et chacune à notre échelle, dans le cadre de la planification communale.

Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avant de lever la séance, je tiens à vous remercier malgré quelques efforts, quelques progrès possibles encore en termes de synthèse de propos et de cadrage des discussions au niveau de compétence de notre Conseil, les débats ont été plus sereins ce soir et je vous remercie pour vos efforts dans cette direction. Je vous encourage à continuer dans ce sens.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Vous êtes maintenant cordialement invité à l'apéritif organisé par nos fidèles huissiers, qui se trouve à l'arrière de la salle. Je remercie chaleureusement nos huissiers pour les préparatifs.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 avril 2022 à 20 heures à l'Aula Magna.

Il est 23h17, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Judith NOTTER

Gaëlle VON BERGEN

Présidente

Secrétaire